La Minerve,

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL, LITTERAIRE, AGRICOLE ET D'ANNONCES.

VOL. XXXVIII. EDITION QUOTIDIENNE. MONTREAL, B.-C., LUNDI MATIN, 30 JUILLET 1866. No. 269.

Acte concernant la faillite 1864.

Dans l'affaire de

CHARLES G. DAGG, Failli.

Le soussigné a été nommé Syndic dans cette affaire et demande que les réclamations soient produites sous deux mois de cette date.

T. S. BROWN,
Syndic Officiel.

Montréal, 16 juillet 1866—256 ds

Acte concernant la faillite, 1864

Les créanciers du soussigné sont notifiés de se réunir en la cité de Montréal, au bureau de MM. J. HUDON & Cie, No 246, Rue St. Paul, SAMEDI, le QUATRE AOUT prochain, à DIX heures du matin, afin de recevoir un état de ses affaires et de nommer un Syndic auquel il pourra faire une cession en vertu de l'acte susdit.

J. D. PHANEUF.

St. Damase, 19 juillet 1866.—252 l

Acte concernant la Faillite, 1864

Dans l'affaire de

A. A. BARBER, de Montréal, Insolvable.

Une feuille de dividende a été préparée, sujette à objection jusqu'au dixième jour d'Août 1866.

JOHN WHYTE,
Syndic.

Montréal, 21 juillet 1866. 263

Acte concernant la Faillite, 1864

Dans l'affaire de

PRÉFONTAINE & DYON, Faillis.

Les créanciers des faillis sont notifiés de se réunir au Bureau du soussigné, No. 306, Rue St. Paul, Montréal, le HUIT AOUT prochain, à TROIS heures de l'après-midi, afin d'aviser le soussigné dans le réglement des affaires des faillis.

V. HUDON,
Syndic.

Montréal, 25 juillet 1866--266 l

Acte concernant la Faillite, 1864

Dans l'affaire de

JOHN BROWN, Failli.

Une feuille de dividende a été préparée, sujette à objection jusqu'au seizième jour d'Août prochain.

JOHN PLIMSOLL,
Syndic Officiel.

Montréal, 27 juillet 1866—268 ds

Acte concernant la faillite, 1864

Dans l'affaire de

PATRICK HIGGIRS, de Montréal, Failli.

Les créanciers du failli ci-dessus sont avertis qu'il a fait une cession de ses biens et effets au soussigné, à qui ils sont requis de présenter leurs réclamations avec les pièces justificatives, sous deux mois de cette date.

T. S BROWN,
Syndic Officiel.

Montréal, 23 juillet 1866—268 ds

A VENDRE

500 caisses de Cognac de Geo. Sayer & Cie, vieux de 2 ans
400 do do do vieux de 4 ans
150 do do do vieux de 6 ans
50 do do do vieux de 10 ans
700 do Ch. Coran & Cie
20 tonnes Geo. Sayer & Cie, 1865
15 qrt-caques do do
10 do do 1864
40 octaves do do
Qrt-caques et octaves de 1863, 1862, 1861, 1860, 1858, 1856 et 1848
Sherry Amontillado, 1847—Bedell, Prior & Cie
do do 1854— do do
Sherry Doré de Duff, Gordon & Cie, en octaves
Sherry Pale do do en qrt-caq. et octaves
Eau-de-Vie Harp Amontilado, en caisses
Cachet Rouge do do
Blanc do do
Port, supérieur, 1847—Bedell, Prior & Cie.
&c, &c, &c.

Jules Fournier,
420, Rue St. Paul,
Importateur Général.

10 juillet--252

MAGASIN DE CHAUSSURES

EN GROS ET EN DETAIL,

No. 133, Rue Notre-Dame,

MONTRÉAL,

COIN DES RUES NOTRE-DAME & GOSFORD

1re porte après le Jardin du Gouvernement,

ENSEIGNE DE LA

BOTTE ROUGE.

On trouvera à ce magasin toute espèce de CHAUSSURES confectionnées d'après les dernières modes d'Europe et d'Amérique.

POUR DAMES:

Bottines en Satin,
En Maroquin,
En Veau Français
— AUSSI: —
Sandalles en Tapis,
En Maroquin, &c

POUR MESSIEURS:

Bottes,
Bottines,
Souliers,
EN CUIR VERNIS, EN VEAU FRANÇAIS, EN PEAU DE CHÈVRE, &c.

Prix modérés et a la portée de toutes les bourses.

JOS. VALADE.
Propriétaire.

25 avril—690

FERDINAND CORBEILLE,

AVOCAT,

No. 6, Petite Rue St. Jacques.

Montréal, 28nov. 1865—14 akD

Avis Public

Bureau du Conseil Municipal de la Paroisse de Montréal,
Village St. Henry, 7 juillet 1866

AVIS PUBLIC est par les présentes donné aux habitants de la Municipalité de la Paroisse de Montréal que LUNDI, le SIXIEME jour d'Août prochain, à SEPT heures de l'Après-Midi, le Conseil Municipal de la dite Paroisse, procédera à l'EXAMEN ou REVISION du Rôle d'évaluation de la dite Municipalité.

A. DESÈVE,
Secrétaire-Trésorier du dit Conseil.

13 Juillet—255 a qs

A VENDRE A BELŒIL.

LA MAGNIFIQUE PROPRIÉTÉ

Située au Village de Belœil

A proximité des chars et vapeurs

OCCUPÉE CI-DEVANT

COMME RÉSIDENCE ET PLACE D'AFFAIRES

DE

FEU P. MALOT, ECUIER.

Bâtie d'une grande maison de briques munie de tuyaux pour l'eau et entourée de belles plantations, deux vastes hangars pour le grain (dont l'un en pierre), un autre hangar pour le bois et les voitures, un autre bâtiment très-vaste contenant écuries et étables, deux cours, un jardin spacieux planté d'arbres fruitiers et un bon quai sur la rivière; en un mot, l'une des places de commerce des plus avantageuses et des plus agréablement situées de toute la rivière Chambly.

Cette propriété, avec toutes les bâtisses et améliorations, a coûté au-delà de $8,500 à celui qui l'occupait aujourd'hui le soussigné l'offre en vente pour moins que la moitié du prix qu'elle a coûtée, et avec des termes extrêmement faciles.

— o —

AUSSI A VENDRE

A TRÈS-BONNE COMPOSITION

PLUSIEURS

BONNES TERRES

DANS

Belœil et St. Jean-Baptiste.

S'adresser à

J. B. BROUSSEAU,
Avocat,
No. 53, Petite Rue St. Jacques

Ou au

Dr. J. B. BROUSSEAU.
Station de Belœil.

31 octobre—45

CHARLES NELSON

(SUCCESSEUR DE THOMAS DAVIDSON,)

QUINCAILLIER!

EN GROS ET EN DÉTAIL,

Ouvrages en Fer-Blanc vernis, unis et estampés,

CATHEDRAL BLOCK,

267, Rue Notre-Dame. 297

MONTRÉAL.

Quincaillerie, Coutellerie, Vaisselle galvanisée en argent, en argent allemand et d'Angleterre; Vaisselle creuse, relevée et émaillée; Appareils de Bain. Corniches Ustensiles de Jardin, Couchettes en fer, etc., etc.

C. NELSON.

26 mai tm—217

LA SEULE LIGNE D'EXPRESS AMERICAINE QUOTIDIENNE de MONTREAL

Pour Ogdensburg, Prescott, Brockville, Kingston, Oswego, Rochester, Toronto, Niagara et Lewiston.

Nouveaux steamers avec cabines en haut: *EMPRESS*, Capt. L. C. Couvrette, B. C., et *LORD ELGIN*, Capt. J. H. DeWitt.

Un des steamers susdits laissera le Canal au Bassin, tous les matins, excepté les dimanches, à 7 heures, et Lachine à l'arrivée du convoi de 9 heures, partant de la station Bonaventure pour OGDENSBURGH et PRESCOTT, arrêtant au Côteau Landing, Cornwall et aux ports intermédiaires pour venir en connexion avec les magnifiques steames de Lac *Ontario, Bay State* et *Cataract*, qui sont en rapport avec toutes les lignes de chemin de fer sur le côté nord et sud du Lac Erié pour tous les points sud et ouest, et par un bateau allant en droite ligne de Buffalo à Cleveland, Détroit, Milwaukee, Chicago et aux ports intermédiaires.

Pour les billets de passage, on peut s'en procurer de H. ST. DIZIER, 93, (nouveau numéro), Grande Rue St. Jacques, ou aux Hôtels: C. C. McFALL, agent pour billets, Quai du Canal, ou à

OWEN LYNCH, Agent,
55 et 56, Rue Commune.

19 mai--210 x k E

A Vendre,

Plusieurs excellents EMPLACEMENTS sur la lacr Richmond et la Rue St. Antoine.

S'adresser à

D. R. STODART.
Agent et Courtier,
48, Grande ru St. Jacques.

7 fév j—125

M. ZACHARIAS & Cie

217 et 219.

Rue Notre-Dame,

COIN DE LA RUE ST. GABRIEL.

MONTREAL.

M. Zacharias & Cie

FABRICANTS ET IMPORTATEURS

DE

CIGARES DE TOUTE SORTE,

DE

Tabac de première qualité,

DES

PIPES

D'ÉCUME DE MER,
DE BRUYERE, &c.

EN UN MOT

DE TOUS LES ARTICLES

APPARTENANT

A CETTE BRANCHE DE COMMERCE,

AUX

PRIX LES PLUS BAS

217 et 219,

Rue Notre-Dame,

MONTREAL.

16 juin. 233—ak

A Louer,

Cette MAISON EN PIERRE de taille à DEUX ETAGES, ci-devant occupée par feu Dame Vve Jules Quesnel, et située en la cité de Montréal sur la Rue Craig entre les rues St. Urbain et Côté.

S'adresser au Bureau de MM. SENECAL & RYAN, Avocats, No. 15 rue St. V a nt

25juillet hi 265

Union St. Pierre de Montréal.

AVIS est par le présent donné à ceux qui sont endettés envers l'Union St. Pierre pour arrérages de contributions, amendes ou autres redevances, que ADOLPHE OUIMET, Ecuier, Avocat, est seul autorisé par la Société à percevoir ces deniers et à en donner quittance, et que ceux qui paieront à aucun autre que ce Monsieur, ou au Trésorier de la Société, perdront leurs déboursés.

Par ordre,

C. D. THÉRIAULT,
Secrétaire-Archiviste.

Montréal, 18 juillet 1866—260 um

GRAND

CONCERT-LOTERIE

"UNION NATIONALE"

QUI AURA LIEU AU

Smith et Nixon's Hall, Chicago,

LE 30 AOUT 1866.

Le tirage aura positivement lieu à la date susdite.

100,000 LOTS MAGNIFIQUES

EVALUÉS A **$990,000**

Seront présentés à ceux qui auront des billets.

NOMBRE DE BILLETS SORTIS, 1,000,000.

PRIX, $1 CHAQUE.

Les personnes qui désirent acheter des billets, pour aucun des nombreux objets engagés dans la loterie, feront bien d'examiner les suivants:

$50,000 EN IMMEUBLES!

Comprenant 206 lots agréablement situés dans la cité;

$30,000 EN GREENBACKS!

CINQ PRIX DE $10,000!
DIX PRIX DE $5,000!
CINQ PRIX DE $2,000!

TROIS GRANDES FERMES ÉVALUÉES A $22,200!

50 PIANOS de $800 chaque
200 MACHINES A COUDRE de $100 chaque
1,000 PATRONS DE ROBES DE SOIE de $65 chaque
98,725 AUTRES PRIX

TOUS POUR UNE PIASTRE CHAQUE.

Pour plus de détails, voir les circulaires.

CONDITIONS SPÉCIALES DU PRIX PAR CLUB:

Toute personne qui fera acheter des billets par un Club de cinq noms ou plus, et qui nous enverra le montant requis, aura droit à la commission suivante, savoir: Nous lui enverrons

5 Billets à une adresse	....	$4.50
10 " " "	....	9.00
20 " " "	....	17.00
30 " " "	....	26.25
40 " " "	....	35.00
50 " " "	....	43.00
100 " " "	....	85.00

Dans tous les cas, envoyez le nom de chaque souscripteur et leur adresse du Bureau de Poste, avec ville, comté et état au long. L'argent par traite, les ordres du Bureau de Poste, les lettres par l'express ou enrégistrées peuvent nous être envoyés à nos risques.

Adressez toutes les communications à

BRYAN, ROSBROOK & Cie.

100 Madison St, Chicago, Ill. Tiroir du B.P. 5927

AGENTS GENERAUX:

C. THACHER, Publisher &c., 13 Court Street, Boston, Mass.
BERNARD & BUTLER, 30 West 4th Street, Cincinnati, Ohi.
BURC & BARTH, Booksellers, &c., Union R. R. Dépôt, Indianapolis, Ind.
F. NOLEN & CO., Wilmington, Delaware.

ON DEMANDE des Agents Généraux pour Cités, Villes et Districts, qui pourront nommer de bons et actifs Sous-Agents, ainsi que des Agents locaux dans de petites villes. Envoyez les références avec la demande.

Pour engager nos agents et amis à agir énergiquement et promptement nous offrons une prime de CENT PIASTRES, outre les commissions, à celui de nos agents qui sera le plus heureux, et à celui qui formera le club le plus nombreux, une prime de VINGT-CINQ PIASTRES.

REFERENCES:

Hon. Robert C. Kirk, Ohio. Hon. Henry S. Sanford, Conn. Ex-Gov. Randall, Wis. Hon. James S. Pike, Maine. Hon. P. G. Van Vinkle, West Virginia. Hon. G. H. Williams, Oregon. Général H. J. Kilpatrick, N. J. Hon. A. P. Hovey, Indiana. L. Holinberg, Ecr., Topika, Kansas. John P. Hamlin, Ecr., Buffalo, N. Y. Dr Henry Borrette, M. D., Nexada City. Chas. Frederick Ablet, Esq. Idaho: et nombre de quel homme d'affaires importants de Chicago de notre connaissance.

24 juillet 265

MAGASIN

DE

CONFISERIES,

COIN DES RUES

St. Laurent et Craig, 517.

Le soussigné informe le public qu'il ouvrira, au commencement du mois prochain, un MAGASIN DE CONFISERIES au No. ci-dessus. Outre les Patisseries, Bonbons, Glaces, Sirops, Soda, &c., qu'il aura constamment, il pourra toujours préparer, à demande, une foule de mets délicieux.

Ayant travaillé à Paris, aux ambassades d'Angleterre, de Prusse et d'Autriche, et de plus ayant été employé comme cuisinier au ministère de la maison de l'Empereur, il est parfaitement qualifié pour se charger des Diners et Soirées à la ville. Il espère que ces titres lui vaudront la confiance du public qu'il s'efforcera de toujours mériter.

FREDERIC GROSSTÉPHAN,
Ex-Cuisinier du St. James Club.

26 juillet—266

Dépôt Médical.

J. M. TURCOT & CIE

PHARMACEUTISTES,

Importateurs et détailleurs de Droguerie, Parfumerie, Médecines Patentées Françaises, Anglaises, Américaines, &c,

252—Rue Notre-Dame—252

VIS-A-VIS LA RUE ST. LAMBERT,

MONTRÉAL.

11 avril. 178

Assemblée d'Automne de Montréal.

Cette assemblée aura lieu à ST. HYACINTHE, MARDI et MERCREDI, les 7 et 8 Août prochains.

COMMISSAIRES: — Major-Général Hon. J. Lindsay, Hon. John Rose, Lieutenant-Colonel Piton, R. A., Capitaine Macqay, R. E., C. J. Brydges, Ecr, J. H. Daley, Ecr., A. W. Alloway, Ecr., le Maire de Montréal, Hon. T. D. Mcgee, Lieutenant-Colonel C. Boucher, R. B., Capitaine Cole, 7ème Fusiliers, G. Stephens, Ecr., H. Hogan, Ecr, Hon. G. E. Cartier, Colonel Fank, K. O. B, Lieutenant-Colonel Osborne Smith, J. E. C. Lindesay, Ecr., 30ème Régt., A. D. C., J. Hickson, Ecr., J. Sheddes, Ecr.

GREFFIERS DE LA COURSE: — S. Sheddes, Ecr., A. W. Alloway, Ecr.

TRESORIER: — Capt. R. C. Healy, Major de Brigade

Mardi, 7 Aout.

1RE COURSE 12.30.

COURSE A BARRIERE D'OUVERTURE, de $200, ajouté à un enjeu de $20 chaque. Le vainqueur de toute course à barrière ou à enjeu devra porter 7 lbs extra. Les chevaux élevés dans la Province porteront 7 lbs de moins. Les cavaliers porteront 5 lbs de moins. On parcourra 2 milles. Il y aura 8 barrières de 3 pieds 6 pouces.

2ME COURSE 1.15 P. M.

LA COURSE A BARRIÈRE DE LA GARNISON, de $100 ajoutées à un enjeu de $10 chaque, ouverte à tous chevaux appartenant réellement aux Officiers de l'armée régulière en Canada et aux membres de la milice volontaire dans l'une et l'autre Province, par qui ils seront montés. Ils devront en avoir la possession depuis avant le 1er Juillet. 11 stones 7 lbs. 1½ mille avec 6 barrières de 3 pieds 6 pouces.

3ME COURSE 2.15 P. M.

LE PRIX DE LA REINE, DE CINQUANTE GUINEES, don de notre Gracieuse Souveraine, ouverte à tous chevaux élevés dans le Bas-Canada qui n'ont jamais gagné de prix ou d'enjeu. Poids du Turf Club de Montréal. Entrée libre. 1½ mille.

4ME COURSE 1.15 P. M.

LA BOURSE POUR LES CHEVAUX ÉLEVÉS DANS LA PROVINCE, de $350 avec un enjeu de $30 chaque. Le second cheval qui gagnera aura son enjeu et recevra $50. Cheval de 3 ans, 90 lbs; de 4 ans, 102 lbs; de 5 ans, 110 lbs; de 6 ans, 116 lbs. Les vainqueurs à toute course, de la valeur de $100 ou au-delà, devront porter 5 lbs extr; les vainqueurs de 2 courses semblables, 7 lbs; de trois courses, 10 lbs. 1½ mille.

Mercredi, 8 Aout

1re COURSE 12.30.

LA COURSE A BARRIERE (Handicap) DES CHEVAUX ELEVÉS dans la PROVINCE, de $150 ajoutées à un enjeu de $15 chaque, ouverte à tous chevaux élevés dans la province. 2 milles avec huit barrières de 3p 6 pouces.

2e COURSE, 1 P. M.

PRIX POUR LE CHEVAL DE GUERRE, de $100 ajoutées à un enjeu de $10. Pour tous chevaux appartenant réellement aux officiers de l'armée régulière et de la milice volontaire, qui les conduiront eux-mêmes. Ces chevaux devront avoir été régulièrement montés comme chevaux de guerre jusqu'au 1er juillet 1866. 12 stones 1 mille.

3e COURSE, 2 P. M.

LE PRIX DES MARCHANDS DE MONTRÉAL, de $500 (en or) ajoutées à un enjeu de $50. Le second cheval gagnera son enjeu et recevra $50. Ouverte a tous chevaux. Même poids que pour la bourse des chevaux élevés dans la Province, excepté les pénalités. Trois milles.

4e COURSE, 3 P. M.

LA COUPE CORINTHIENNE, de la valeur de $200, ajoutées à un enjeu de $10. Pour tous chevaux appartenant de bonne foi aux officiers de l'armée régulière en Canada, qui les conduiront eux-mêmes. 10 stones de 7 lbs. Chevaux anglais et américains, 7 lbs. extra. Chevaux achetés après le 3 juillet 1866, 7 lbs extra. 1½ mille.

5e COURSE, 4 P. M.

LA COURSE DE VENTE, de $100, ajoutées à un enjeu de $10. Le vainqueur sera vendu à l'encan après la course pour $400. 11 stones, 7 lbs. S'il entre pour être vendu $300, 11 stone, 2 lbs. Pour $250, 11 stone. Pour $200, 10 stone, 11 lbs. L'excédant des prix susdits fera partie du fonds. Les cavaliers auront 5 lbs de moins. 1 mille.

CONDITIONS.

1. Toutes les entrées seront faites par écrit adressées au "Secrétaire de l'Assemblée d'Automne de Montreal," St. Lawrence Hall, et devront être livrées avant 4 heures p. m le 3 d'août; après ce temps, *aucune entrée* ne sera reçue. Toutes les entrées devront être accompagnées du montant requis et de la déclaration des couleurs, sans quoi aucune entrée ne sera reçue.
2. Trois chevaux appartenant de bonne foi aux différents propriétaires, devront partir pour chaque course ou l'argent du public ne sera pas ajouté.
3. Aucun cheval ne pourra entrer à moins que le propriétaire n'ait souscrit au moins $10 au fonds, laquelle souscription donne droit à l'admission gratuite à la course.
4. Tout Jockey qui courra sous d'autres couleurs que celles déclarées, sera condamné à une amende de $5.
5. Les poids pour la course à barrière (Handicap) seront publiés samedi le 4 août.
6. Tout vainqueur devra payer 5 par cent sur le montant de l'enjeu pour défrayer les dépenses de la course.
7. Les juments et les chevaux hongres auront 5 lbs de moins.
8. Les réglements du Turf Club de Montréal de 1847 seront observés dans tous les cas où ils s'accordent avec les conditions susdites. Les commissaires représenteront comme corps le comité exécutif.
9. Toute difficulté sera réglée par les commissaires ou ceux qu'ils nommeront et leur décision sera finale,

GEORGE BROWNE Lt. Col
Secrétaire-Honoraire.

Un corps de musique militaire sera présent chaque jour.

Des trains spéciaux laisseront la rue Bonaventure à 11 h. A. M. chaque jour.

25 juillet tzi 265

AVIS.

Le soussigné s'adressera au Parlement Provincial, à sa prochaine session, pour se faire naturaliser.

CLEMENT HALL SOULE.

30 mai—219 dm w

SEULE
LIGNE DIRECTE

Pour la France.

NOUVELLE LIGNE DE STEAMERS DE PREMIÈRE CLASSE

DE LA

Compagnie Générale Transatlantique

ENTRE

NEW-YORK et le HAVRE

TOUCHANT A BREST.

Les magnifiques Steamers de cette ligne favorite pour le continent, partiront du pier No. 50, North River, comme suit:

Pereire, Capt. Duchesne..... Samedi, 28 juillet
Ville de Paris, Capt. Surmont. Samedi, 11 août
Europe, Capt. Lemaire....... Samedi, 25 août

Les vapeurs de cette ligne ne prennent pas de passagers d'entrepont.

PRIX DU PASSAGE EN OR

Première cabine. $135 | Seconde cabine.. $80

Y compris le vin de table pour l'une et l'autre cabine.

La seconde Cabine de ces Steamers est égale à n'importe quelle première Cabine des vaisseaux qui laissent ce port.

Les passagers qui ont l'intention de débarquer à Brest seront pourvus de coupons des chemins de fer moyennant $5 pour les premières et $3 pour les secondes.

Les bagages seront visités par la Douane à leur arrivée à Paris seulement.

Soins médicaux gratuits.

D'autres Steamers, alternant avec ceux de la Malle, et aux plus bas prix, se rendront directement au Havre, ce sont:

Vera Cruz, Capt. Béliard..... Samedi, 4 août
Tampico, Capt. Gilbert Pierre. Samedi, 18 août
Floride, —, ... Samedi, 15 sept.

PRIX DU PASSAGE EN OR:

Première Cabine (y compris Vin) $80; Entrepont, avec repas supérieurs, $40.

Pour plus de détails s'adresser à

GEO. MACKENZIE, Agent,
58, Broadway, New-York
T. W. GRIFFITH & Cie, Agents
à Montréal.

14 juillet—250 em

ASSURANCE

NORTH BRITISH & MERCANTILE

Contre le Feu et sur la Vie.

ETABLIE EN 1809.

Capital - - - - - -	$12,000,000
Accum. des Fonds -	10,000,000
Revenu Annuel - -	2,500,000

Etablissement de la Branche Canadienne.

OFFICIERS.

DIRECTEURS-GERANTS:

D. Lorn MacDougall, Ecr., Ths. Davidson, Ecr.

DIRECTEURS ORDINAIRES:

Hon. L. Renaud, M C.L. Hon. John Rose, M P P. Hon. T. Ryan, M.C.L. J Law Ecr., Marchand C J Brydges, Ecr., Directeur-Gérant du Grand Tronc, dont tous sont Actionnaires.

SECRETAIRE-LOCAL — J. JOHNSTON

INSPECTEUR—Wm EWING.

Cette Compagnie offre toutes les garanties sous ASSURANCE CONTRE LE FEU; elle a 10 Modes d'Assurance sur la Vie.

Le Bureau des Directeurs a Montréal a plein pouvoir de régler les pertes.

On pourra se procurer des Formes de propositions et toutes autres informations en s'adressant au Bureau-Général, Numéros 2 4, et LA BOURSE.

MacDougall & Davidson,
Agents-Généraux pour le Canada

P. R. Fauteux,
SOUS-AGENT

AVIS

Aux Marchands, Commerçants et tous autres embarrassés dans leurs affaires.

Examens et états d'affaires faits avec le moins de dépenses possibles, compromis avec les créanciers promptement effectués sans arrêter les affaires et sans procédés de banqueroute.

S'adresser à FRANCIS GEORGE, Comptable, &c, 2, Bâtisses de l'Union, Rue St. François Xavier, Montreal, ci-devant assistant-général de John Whyte, Syndic Officiel de la Cité et du District de Montréal.

17 juillet—268

GARAND & FRECHETTE,

NOTAIRES,

Coin des Rues St. Paul et St. Gabriel,

(ENTRÉE PAR LA RUE ST. GABRIEL.)

M. GARAND. | ED. P. FRÉCHETTE.

21 juillet. 252 tmk

Fabrique canadienne de Bandages

F. GROSS, Fabricant et Inventeur de Bandage à ressort élastique, et manufacturier d'Instruments de tout genre pour les difformités physiques, et travaillant le Cuivre, l'Acier et le Fer, 46, CARRÉ VICTORIA, Montréal.

LISTE DES ARTICLES TOUJOURS DISPONIBLES:

Bandages Herniaire et Ombilical de toute description.
Bandages suspensoirs et Ceintures de toute description.
Nouvelles Bretelles pour les Epaules et l'expansion de la Poitrine, pour Dames et Messieurs.
Bas élastiques en Coton, Fil et Soie.
Do pour préserver les chevilles, do
Do pour garantir le genoux, do
Sacs à Eponges, Bonnets pour Bains,
Supports de Londres, en drap ou cuir,
Béquilles invisibles pour la courbure de l'épine dorsale,
Instruments pour les jambes croches,
Béquilles faites à ordre,
Ressorts en acier de toute description.

— AUSSI: —

Un assortiment considérable de Seringues et autres ouvrages en gomme élastique, toujours disponibles, et une variété d'autres articles qu'il serait trop long de mentionner.

Toutes les réparations nécessaires aux articles susdits faites avec soin et à des prix modérés.

21 juin 1866—tm E

Place d'Instituteur demandée.

Un INSTITUTEUR bien qualifié désirerait trouver une place.

S'adresser à M. F. X. VALADE, Inspecteur, Longueuil.

19 Juillet—260 K b

PROVINCE DU CANADA,
District de Montréal.

Dans la Cour Superieure

POUR LE BAS-CANADA.

Le neuvième jour de juillet mil huit cent soixante et six.

No. 365.

En Chambre, présent:

L'Honorable M. le Juge Berthelot,

LES ECCLESIASTIQUES du Séminaire de St. Sulpice de Montréal, dans la cité de Montréal, dans le district de Montréal,

Demandeurs.

vs.

MALCOLM McNEIL, commerçant de bois, ci-devant de South Durham, dans le district de Beauharnois, maintenant absent de cette province,

Défendeur.

IL EST ORDONNÉ, sur la requête des Demandeurs, en autant qu'il appert par le retour de Antoine Viger un des huissiers de cette cour, écrit sur le Bref de Sommation émané en cette cause, que le Défendeur a laissé son domicile en cette partie de la province du Canada, ci-devant constituant la province du Bas-Canada, et ne peut être trouvé dans ce district de Beauharnois, que le dit Défendeur soit par un avertissement à être deux fois inséré en langue française dans le papier nouvelle de la cité de Montréal, appelé *La Minerve* et deux fois en langue anglaise dans le papier nouvelle de la dite cité appelé *Montreal Gazette* notifié de comparaître devant cette Cour, et là de répondre à la demande des dits Demandeurs sous deux mois après la dernière insertion de tel avertissement et sur le défaut du dit Défendeur de comparaître et de répondre à telle demande dans la période susdite, il sera permis aux dits Demandeurs de procéder à la preuve et jugement comme dans une cause par défaut.

Par ordre,

HUBERT, PAPINEAU ET HONEY,
P. C. S.

27 juillet 267

ACADEMIE

Anglaise et Française,

179—RUE CADIEUX—179.

Melle. BELISLE se fait un devoir de remercier les amis qui ont bien voulu encourager son ACADEMIE durant le cours des années précédentes et comme on a fait faire beaucoup de réparations pour le [illegible] et le plaisir des ELEVES, elle espère, par conséquent, qu'on l'encouragera encore d'avantage. Une nouvelle classe doit s'ouvrir; elle sera tenue par Melle. STORIE, dont beaucoup de personnes ont eu l'avantage de connaître la capacité. Dans ce 1er cours, elle enseignera ANGLAIS, FRANÇAIS, MUSIQUE, DESSIN, PEINTURE, ainsi que tous les ouvrages de goût. Melle. O'BRIEN est aussi attachée à l'Etablissement.

Les classes s'ouvriront MERCREDI, 1er AOUT. Les prix modérés mais toujours payables d'avance. Quelques unes des Elèves pourront trouver leur pension ou demi-pension à des conditions faciles.

Nous espérons qu'un grand nombre d'Elèves s'empresseront de remplir les salles de cette Institution, et surtout profiteront de l'instruction religieuse aussi bien que morale que les Demoiselles Institutrices peuvent si bien leur donner, car nous ne craignons point de dire que ces jeunes personnes dévouées à l'éducation ne laissent rien à désirer.

27 juillet. 267 umk

Compagnie d'Assurance sur la Vie de l'Ætna.

Revenu net pour 1865............	$1,155,234
Recettes pour l'année finissant le 1er Juillet 1866....................	2,519,603
Nouvelles polices do do do....	11,502
do do issues en juin 1866..	1,335

Tout le profit se divise chaque année parmi les assurés.

Dividende pour 1865, cinquante pour cent de la Prime.

La moitié des recettes Canadiennes est repartie dans la Province.

Toutes réclamations dans l'Amérique Anglaise sont reglées en or.

On n'exige comptant que la moitié du paiement annuel, l'autre moitié étant payée par les profits.

La Compagnie n'assure exclusivement que contre la mort, ce qui la rend sûre et solide. Elle n'assure pas contre le feu.

Il n'y a pas de charge extra pour les Militaires allant à la défense de la Province, tant que les profits répondent.

Le Bureau de la succursale de l'Amérique Anglaise est au numéro 85 rue St. François Xavier, au dessus des Bureaux de la Compagnie d'Assurance contre le feu de l'Ætna.

Dix pour cent alloué aux messieurs du clergé.

S. PEDLAR & CIE,
Agents.

18 juillet.—250 umk

SI VOUS VOULEZ EPARGNER VOTRE ARGENT

Achetez un des REFRIGERANTS de MEILLEUR ET CIE., faits de bois sec, sain, fortement lié, avec ventilation combinée convenable, carbone agissant comme désinfectant, produisant une atmosphère froid, sec et pur, sans humidité, sans condensation de moiteur et sans odeur de sciure, etc. Telles sont les qualités que possèdent les Réfrigérants que nous offrons au public à un prix qui ne nous donne qu'un léger bénéfice. GRANDEUR, 5 pieds.

MEILLEUR ET CIE.,
Manufacturiers

DÉPOT DE POÊLES, 526, Rue Craig,
Près de la Place-d'Armes.

12 juin. 235

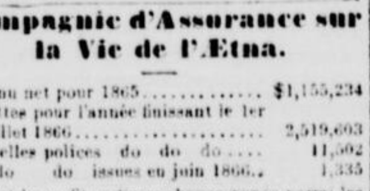

VOYAGE

AUX

EAUX SALEES

Le vapeur *ADVANCE*, Capt. Simard, laissera le quai des Vapeurs Provinciaux (Québec)

Mercredi, 1er Aout prochain,

à DIX heures de l'avant-midi, pour METIS, arrêtant, en allant et revenant, à la Pointe-aux-Pères, Rivière-du-Loup et Rimouski, procurant ainsi l'occasion de faire une excursion agréable aux Eaux Salées.

Billets de retour à prix réduits

Pour autres informations, s'adresser à

F. BUTEAU,
Gérant,
Rue St. Jacques,
Québec.

27 juillet—268

BUREAUX A LOUER.

TROIS BUREAUX à louer dans la Rue St. Vincent, dans le *Block Giraldi.* S'adresser au No 29, Rue des Commissaires.

20 janvier—110 S. GIRALDI.

INCENDIE DE PORTLAND.

A une Assemblée du Comité de Secours pour les incendiés de Portland, les Membres suivants ont été choisis pour former le COMITE EXECUTIF, dans le dessein de faire des collections dans les différents Quartiers:

QUARTIER EST—Henry Starnes, Ecr., Maire, P M Galarneau, Louis Beaudry

QUARTIER CENTRE—C Alexander, Thomas Workman, A McGibbon, Wm M Freer, John Greenshields, Thomas Cramp, John McLennan, John Rhynas, Alfred Brown

QUARTIER OUEST—Hy Lyman, James Ferrier, jr, A A Stevenson

QUARTIER STE. ANNE—James Hickson, Jas A Mathewson, Luke Moore, M P Ryan, Wm Clendenning

QUARTIER ST. ANTOINE—Geo Stephen, Champion Brown, H Bulmer, D Shaw

QUARTIER ST. LAURENT—W S Childs, W D McLaren, Jams A Adam

QUARTIER ST. LOUIS—Echevin David, Thomas Rimmer, Walter McFarlane, Wm O'Brien

QUARTIER ST. JACQUES—John Sinclair, E E Shelton, H L Routh, E Leclaire

QUARTIER STE. MARIE—J H R Molson, V Hudon, Wm Darling, Ecuiers.

Une Liste de Souscription a été ouverte à la banque Molson, où les collecteurs, et les personnes qui ne seront pas visitées par ces derniers, sont priés de payer leurs contributions à Wm Molson, Ecr., Trésorier, sous le plus bref délai possible.

C. J. BRYDGES,
Président.

JOHN RHYNAS,
Secrétaire.

14 juillet. 256

ABSINTHE ITALIENNE ROYALE

OU

TONICO REALE!

Del Dottore F. P. Verry,

Professeur de Chimie à l'Université de Padoue, Italie.

Cette célèbre préparation pour laquelle un certificat de mérite a été accordé à celui qui, le premier, l'a préparée, à l'Exposition Nationale de Torino, Italie, et par la faveur duquel M. GIANELLI a obtenu la recette, ce qui lui a valu un diplôme à l'Exhibition Provinciale du Canada tenue à Montréal en septembre 1865—est sans contredit le tonique le plus salutaire et agréable qui ait jamais été présenté au public en Europe ou en Amérique.

Depuis 17 ans, elle est en Italie la boisson favorite de l'élite de la société, et est généralement servie dans le salon immédiatement avant le diner, de préférence au Vermouth.

On a fait connaître aux principaux médecins de Montréal la nature des ingrédients qui entrent dans cette composition, et ils les ont complètement approuvés.

Le propriétaire n'a pas l'intention de faire des poufs et des annonces emphatiques, il demande qu'on en fasse seulement l'essai sans parti pris.

A vendre chez tous les Droguistes et Epiciers du Canada.

DAVIE, CLARKE & CLAXTON,
No. 46, Rue St. Pierre, Montréal,
Seuls Agents pour le Canada.

13 juin—230 tm k

AVIS.

Wm. MIDDLETON & Cie

ONT OUVERT UN BUREAU

AU

No. 17½, Rue Lemoine

POUR

LA COMMODITÉ DE LEURS PRATIQUES ET DEMANDENT QUE TOUS LES ORDRES SOIENT ENVOYÉS A CE BUREAU SEULEMENT.

29 mai 218

COMPAGNIE D'ASSURANCE

"UNION COMMERCIALE"

BUREAU PRINCIPAL:

19, Cornhill, Londres, Angleterre.

CAPITAL, $12,500,000 — PLACEMENT, $2,000,000

DÉPARTEMENT CONTRE LE FEU. — Le trait distinctif de cette Compagnie est l'introduction d'un arrangement équitable des prix, proportionnés à chaque risque encouru.

DÉPARTEMENT SUR LA VIE. — Pour les avantages immenses offerts par cette Compagnie, voyez le Prospectus et la Circulaire—80 par cent de profit divisés entre les possesseurs de Police — Economie de la direction garantie par une clause dans l'acte d'association.

MORLAND, WATSON ET CIE.,
Agents généraux pour le Canada.
FRED. COLE, Secrétaire.

Bureau, 385 et 387, Rue St. Paul, Montréal.
Surveillant—H. MUNRO, Montréal.
Inspecteur des Agences—T. C. LEVINGSTON, P. L. S.

G. O. DeLORME et ANT. TELLIER, ont été nommés Agents assistants pour prendre des Assurances pour la Cité de Montréal et ses environs.

23 fév. a—130

AUX PHOTOGRAPHES.

Un ARTISTE de première classe désirerait trouver de l'emploi. Il est habile dans toutes les branches de l'art, et de plus, bon chimiste.

S'adresser à PHOTOS, Bureau de la *Minerve,*

9 juillet—251

La Minerve.

LUNDI MATIN, 30 JUILLET, 1866.

Télégrammes Privés
A *LA MINERVE*.

GRAND TRIOMPHE.

SUCCES COMPLET DU CABLE TRANSATLANTIQUE

L'Amérique reliée à l'Europe par le télégraphe.

A HUGH ALLAN, Ecr,

Président de la Comp. du Tél. de Montréal.

Heart's Content, Terre-Neuve, 29 juillet 1866.

Je vous félicite sur le succès des opérations qui mettent directement Terre-Neuve en communication télégraphique avec l'Irlande, et j'espère que, dans deux semaines, je serai en position de vous informer que le cable brisé de l'an dernier a été relevé et qu'une seconde ligne télégraphique est en opération à travers l'Atlantique. Je puis vous assurer que tous ceux qui sont à bord de la flotte télégraphique, feront tout en leur pouvoir pour réussir.

C. W. FIELD.

Heart's Content 29 Juillet.

Le *Great Eastern* a laissé Sheerness, samedi après-midi, le 30 Juin, est arrivé à Benhaven, jeudi matin, 5 Juillet, où il prit la balance de son charbon et de son approvisionnement.

Les autres steamers accompagnant la flotte télégraphique se joignirent au *Great Eastern* à Berhaven comme suit: Le *William Corry* et le *Terrible*, Vendredi, le 6; *Albany*, le 7; *Medway*, mardi le 10.

Samedi, 7 juillet, l'extrémité du cable fut déposée par le William Carry sur la rive Irlandaise, et à 2-30 le matin suivant, on fila le cable avec succès et l'extrémité appuyée sur une bouée, fut jetée dans 94 brasses d'eau, sous la lattitude 51° 40 m. et la longitude 11° 06 m. à 27 milles du bureau du télégraphe de Valentia. Il y avait 29½ de cable de filé.

Mercredi, 11 courant, le steamer de Sa Majesté *Racoon* se rendit à Berehaven pour prêter toute l'assistance en son pouvoir.

Jeudi, le 12, le *Great Eastern*, le *Medway*, l'*Albany*, le *Terrible* et le *Racoon* partirent de Berven.

Il y eut des démonstrations religieuses à Valentia, et des prières publiques pour le succès de l'entreprise.

Vendredi, le 13, l'épissure entre le câble du rivage et celui du *Great Eastern* eut lieu, et à 2.40 p. m la flotte télégraphique partit pour Terre-Neuve et le *Racoon* retourna à Valencia.

La flotte télégraphique est partie dans l'ordre suivant: Le *Terrible* en tête du *Great Eastern* aux chaloupes de tribord; le *Medway* aux sabords et l'*Albany* au tribord d'arrière.

Le temps était très obscur; il faisait une pluie battante. Les signaux sur le câble jusqu'à Valencia étaient parfaits.

Samedi, 14 juillet: Distance parcourue dans la journée, 108 milles, câble filé 116.
Dimanche, 15, 128 milles, câble filé 139.
Lundi, 16, 115 milles, câble filé 137.
Mardi, 17, 118 milles, cable filé 138.
Mercredi, 18, 105 milles, câble filé 123.
Jeudi, 19, 122 milles, câble filé 129.
Vendredi, 20, 119 milles, câble filé 127.
Samedi, 21, 122 milles, câble filé 136.
Dimanche, 22, 123 milles, câble filé 133.
Lundi, 23, 121 milles, câble filé 130.
Mardi, 24, 121 milles, câble filé 138.
Mercredi, 25, 112 milles, cable filé 130.
Jeudi, 26, 128 milles, câble filé 134.
Vendredi, 27, 112 milles cable filé 118.

Ce qui, avec le bout du cable sur le rivage de Valentia de 27 milles, faisait 1669 milles, parcourus et 1864 milles de câble filé.

Nous arrivons à Heart's Content à 8 a. m. le 28 juillet.

La vitesse moyenne du vaisseau depuis le moment de l'épissure a été d'un peu moins de 5 milles à l'heure, et l'on fila le câble à raison de 5½ milles à l'heure. Le montant total est d'un peu moins de 12 par cent.

Le temps a été plus désagréable que je l'ai jamais vu à cette saison de l'année. Nous avions alternativement de la pluie, de la brume et des grains de mer.

J'ai donné ordre à M. Dean, secrétaire de la compagnie de la compagnie du télégraphe anglo-américain de vous envoyer son journal, qui vous donnera le détail de nos espérances, de nos craintes, etc.

Nous avons été en communication constante avec Valencia depuis la première épissure faite le 13, et nous avons reçu tous les jours les nouvelles d'Europe, qui étaient affichées à l'extérieur du bureau de télégraphe.

Aussitôt après avoir pris son charbon, la flotte partira pour l'endroit où le cable a été abandonné l'an dernier, pour le retirer et compléter cette seconde ligne entre l'Irlande et Terre-Neuve.

Alors le *Medway* partira pour jeter le nouveau câble dans le golfe St. Laurent.

Le télégraphe transatlantique sera ouvert aux affaires dans quelques jours, et l'on expédiera en Europe tous les messages dans l'ordre qu'ils auront été reçus à Heart's Content.

Je ne puis trouver d'expressions assez fortes pour vous exprimer mon admiration envers les hommes qui ont conduit cette entreprise avec tant d'habileté.

C. W. FIELD.

Nouvelles d'Europe par le Télégraphe Transatlantique.

TRAITÉ DE PAIX SIGNÉ.

Heart's Content, 28.

Le *Times* de Londres du 27 dit que le nouveau télégraphe transatlantique sera la grande gloire du siècle, et ceux qui ont fait réussir l'entreprise sont de grands bienfaiteurs de l'humanité.

Un traité de paix a été signé entre l'Autriche et la Prusse. Un télégramme précédent disait qu'un armistice de 5 jours avait commencé le midi du 23.

Il y a eu une bataille le 22. Les Autrichiens réclament la victoire.

Dans la chambre des communes, sir John Pakington a admis que l'Angleterre était en arrière des autres nations.

Un combat sanglant a eu lieu le 20 près de l'Ile de Lissa entre les Italiens et les Autrichiens Les Autrichiens réclament la victoire. Ils ont coulé un navire blindé italien et en ont fait sauter trois.

Washington, 29 juillet.

A Cyrus W. Field,

Votre grand succès est le gage d'une paix éternelle et équivant à un traité de neutralité internationale et de non intervention.

W. H. SEWARD.

Il y a eu des émeutes à Londres à propos du bill de réforme.

Il se publie un journal à bord du *Great Eastern*.

Aspy Bay, 29.

La plupart des dépêches européennes sont un échange de félicitations. Toutes les nouvelles, à mesure qu'elles arrivent, sont envoyées par un yacht. Il en est parti un cet après-midi, et il arrivera bientôt. Un autre apportera les nouvelles de demain. Tout va bien.

L'Hon. M. Cartier est arrivé à Montréal samedi soir, est parti hier matin à 8½ pour St. Jean par un convoi spécial et à 7 heures hier soir, il retournait à Ottawa par un autre convoi spécial.

C'est une débâcle de larmes sur toute la ligne; les grandes douleurs se sont données la main et les lamentations se sont coalisées. L'opposition est en grand deuil et toutes les ambitions annexionistes commencent à porter le crêpe. C'est que demain la loyauté va recevoir le prix de ses efforts; c'est que la confédération va frapper d'impuissance tous ces petits traitres qui grouillaient dans l'ombre. Plus de démagogie et plus d'annexion: le parti de l'ordre prend à perpétuité possession du gouvernement de la patrie. C'est cette perspective qui fait aujourd'hui prodiguer tant de larmes de crocodiles. Aussi, se lamente-t-on sur tous les tons. Chacun trouve une plainte de circonstance. On se contredit, on se réfute, on va jusqu'à l'absurde; mais l'essentiel est de faire du bruit. Le parti rouge, qui voulait, il y a quelques années, reléguer au fond de la sacristie, les *ferrailleurs* ecclésiastiques, s'alarme aujourd'hui sur le sort de notre religion; l'opposition qu'il fait au projet est une affaire de conscience. Les annexionistes qui voudraient régénérer le Canada au milieu de 32,000,000 d'Américains, sont effrayés de l'établissement d'un régime, où 1,000,000 de Canadiens-Français devront se trouver noyés au milieu de 2,000,000 de sujets anglais.

Les journaux anglais déclarent tout le contraire. La confédération, disent-ils, c'est le triomphe inévitable des intérêts catholiques. On n'a qu'à lire le *Witness*.

C'est à croire que ces malheureux veulent renouveler les malentendus de la Tour de Babel. On lit dans le *Witness*:

Les membres du gouvernement de coalition ont si souvent affirmé qu'une garantie suffisante serait accordée par la nouvelle constitution aux divisions électorales protestantes du Bas-Canada, que les gens naïfs ont charitablement supposé que tel serait le cas.

Maintenant que cette garantie est connue, il est facile de voir combien elle est petite, et l'on a été tenté de croire que quelques membres anglais, particulièrement des townships ont vendu les droits politiques de leurs constituants.

Il doit y avoir 65 membres dans la Chambre Basse de la Législature Locale du Bas-Canada, dont les trois quarts pourront changer à volonté les limites des collèges électoraux. En conséquence, il faudra *plus qu'un quart uni* pour empêcher un changement; mais la représentation anglaise actuelle (qui sera bientôt moins nombreuse) dans le Bas-Canada, n'est que d'*un cinquième* (13) en tout, et conséquemment, elle sera *sans puissance*, agissant seule, pour empêcher tout changement; et l'espérance de se ménager le support des Catholiques Canadiens-Français dans une question affectant d'une manière si vitale les intérêts de leur église, est pire que de la folie.

Les Rouges même orientent maintenant leurs voiles politiques pour l'avenir.

Le frein constitutionnel que l'on se vante d'opposer aux empiètements politiques des Catholiques Romains dans le Bas-Canada, est une illusion et un piége. L'état de choses ne sera pas meilleur dans la Législature centrale.

Les Catholiques du Bas-Canada seuls auront presqu'*un tiers* du nombre entier; et comme le génie du gouvernement constitutionnel protestant divise nécessairement les Protestants au moins en *deux* partis politiques, un *troisième parti* uni, même d'*un quart*, aura le contrôle du gouvernement; et comme le génie du Christianisme est l'union obligatoire dans tout ce qui affecte les intérêts vitaux des églises, il s'ensuit que le *tiers* (1) des membres catholiques du Bas-Canada aura le controle du gouvernement confédéré. Si les uns ne veulent pas leur accorder ce dont ils ont besoin, les autres le voudront, et un changement des votes du parti-prêtre règlera toutes choses.

Ainsi, il est clair que la confédération des Provinces de l'Amérique du Nord va donner la suprématie à la hiérarchie Catholique Romaine, et alors malheur à l'Amérique anglaise!

Sacre de Mgr. Larocque.

C'était hier, à St. Jean, une grande et splendide démonstration. L'église de Jésus-Christ était dans l'exultation; elle triomphait par la glorification de son ministre, tandis que le troupeau catholique s'abandonnait aux plus douces impressions, en voyant un pasteur vénéré, choisi au milieu d'un bataillon d'élite pour être élevé aux grandes dignités de l'église, recueillir le fruit de ses précieuses qualités. Hier, à la vue de ce déploiement imposant de pompes sacrées, de ces majestueuses cérémonies, de cette figure vénérable du nouvel évêque, l'immense public n'avait qu'une voix pour célébrer la sagesse de l'église, dans le choix qu'elle fait de ses dignitaires. Qui ne sait que le nouvel élu brille avec éclat parmi la classe éminente de nos premières illustrations! Qui ne connait les dons brillants de cette intelligence d'élite, les grandes vertus de ce parfait ministre de Dieu, les dehors imposants de cet homme remarquable, type accompli de la beauté Canadienne. Au milieu du silence respectueux de la foule, on eut lu sur tous les visages, cette indicible expression du contentement, ce prestige que le mérite exerce sur l'imagination, cette vénération que le cœur accorde irrésistiblement aux puissants attributs de la supériorité morale et physique réunis dans un seul homme, également célèbre par les trésors d'une vaste intelligence, d'une éloquence entrainante, d'une science inépuisable, d'un esprit vif et piquant, renommé par ses promptes conceptions comme par ses aimables saillies.

Ce n'était donc pas la curiosité qui avait poussé ce flot humain vers la vaste église St. Jean, trop petite pour le contenir. Cet empressement fiévreux, par tout le pays, à assister au sacre de Mgr Larocque n'était que la dernière expression de la légitime admiration que lui portent ses compatriotes et de leur désir de contempler le spectacle inaccoutumé d'une belle et grande figure rehaussant une belle et grande cérémonie religieuse; car le sacre d'un évêque est un moment bien solennel, et l'Eglise a su donner les formes les plus majestueuses à cette sublime consécration des chefs sacrés, gardiens directs de la foi d'un peuple et intermédiaires entre les hommes et leur Dieu.

L'Eglise sait si bien allier, confondre les choses de la terre avec les choses du ciel! Elle enveloppe l'âme dans un réseau d'émotions célestes, où l'entendement humain ne discerne plus la matière de l'esprit et où tout s'enchaine dans une pensée d'amour et de prière. Toute sa Liturgie est un poême, poême grandiose, élevé au niveau de la parole de Dieu, épopée sublime retraçant d'héroïsme des premiers âges du christianisme, drame sacré remettant en scène nos pères dans la Foi, ceux qui passèrent par le martyre pour nous en léguer les innombrables mérite en héritage.

C'est surtout dans le sacre d'un évêque que la Religion déploie cette pompe de souvenirs et de cérémonies antiques. Si l'Eglise gravite autour du Vatican, qui est à Rome, sa force d'expansion ou de conservation repose dans les évêques de l'Univers. Ce sont les généraux actifs qui mènent les fidèles aux combats du Seigneur. Rome gouverne, et le corps des évêques lutte pour la défense de ce gouvernement ecclésiastique universel. Ils combattent dans la plaine, tandis que le nouveau Moïse, suspendu entre l'homme et la divinité, prie sur la Montagne. Ils supportent tout le poids du jour; ils entretiennent le feu sacré de la foi: c'est leur souffle qui le ravive dans l'âtre endormi du cœur indifférent. Ce sont eux qui font sur la terre la police de Dieu. Le mot évêque, en effet, ne signifie rien autre chose qu'inspecteur et gardien. *Episcopos* était chez les Atheniens un magistrat qui parcourait les villes de l'Attique pour réprimer les abus et rendre la justice et dans la primitive église, les évêques furent pendant des siècles les premiers et suprêmes dignitaires de la hiérarchie ecclésiastique. On les appelait *Pontifes, Papes, Dieux terrestres, Anges des églises, Juges des églises etc.*

La prééminence des évêques est de droit divin et c'est dans ce sens que St. Ignace, disciple de St. Pierre, écrivait aux Magnésiens: "Je vous exhorte à vous conduire en toutes choses avec cet esprit de concorde qui vient de Dieu, regardant l'Evêque comme tenant au milieu de vos assemblées la place de Dieu même." C'est encore dans ce sens que l'Eglise primitive nous a transmis la coutume de nous prosterner devant l'évêque pour avoir sa bénédiction. Ce sont les premiers chrétiens qui élevèrent un trône à l'évêque dans l'église.

Ces divers attributs de l'évêque ont, de tous temps inspiré un respect sans borne pour cette dignité. Les fidèles leur portent un dévouement qui n'est égalé que par leur amour. Aussi, tout ce qui concerne l'évêque touche aux fidèles-mêmes. Nous n'entreprendrons pas de prouver que tel était hier, le cas à St. Jean. La démonstration était trop imposante, trop spontanée, trop splendide.

Nous n'avons jamais été témoins d'une aussi nombreuse et brillante réunion. On y comptait pour le clergé, 10 évêques, 120 prêtres et 40 ecclésiastiques.

EVÊQUES: Mgr Baillargeon, administrateur de l'archidiocèse de Québec, évêque consécrateur. Mgr Chs. Larocque, curé de St. Jean, évêque consacré pour le diocèse de St. Hyacinthe. Mgr Ignace Bourget, évêque de Montréal et Mgr Guigues, évêque d'Ottawa, assistant le nouvel évêque. Mgr Taché, évêque de St. Boniface, Rivière Rouge. Mgr Farrel, évêque d'Hamilton. Mgr Goesbriand, évêque de Burlington, Vermont, E U. Mgr Pinsonnault, évêque de Sandwich Mgr Horan, évêque de Kingston Mgr Lynch, évêque Toronto.

CÉRÉMONIES.—Outre les évêques qui ont pris part à la cérémonie, on voyait encore:

Le Rév. M. H. Moreau, Archi-Prêtre, comme prêtre-assistant; le Rév. M. Larue, directeur du grand Séminaire de Montréal et le Rév. M. Crevier curé de Ste. Marie, comme diacre et sous-diacre d'honneur; le Rév. M. Misaël Archambault, curé de St. Hughes, et le Rév M. Gravel, curé de Laprairie, comme diacre et sous-diacre d'office

M. Edmond Langevin, secrétaire secret de l'Archevêché de Québec, comme 1er cérémoniaire.

Le Rev. M. Lasalle, Ptre de l'Evêché de St. Hyacinthe, 2me cérémoniaire.

Le Rev. M. Poulin, Ptre de l'Evêché de St. Hyacinthe, 3ème cérémoniaire.

Mr. l'Abbé Lapierre de, Montréal, Turiféraire.

DIOCÈSE DE MONTRÉAL.

Les RR. MM. Migneault, curé de Chambly; Bouneau, évêché de Montréal; Fisette, curé de St. Cuthbert; Gagnon, de Berthier; Marcotte, Lavaltrie; Birs, St. Sulpice; Porlier, Pointe aux Trembles; Pepin, Boucherville; Thibault, Longueuil; Gravel, Laprairie; Proulx, St. Philippe; Morrisson, St. Cyprien; Joseph Morin, St. Jacques le Mineur; Henri Morin, St. Luc; Coutu, L'Acadie; Dagenais, St. Edouard; Giroux, St. Jerome; Rochette, St. Aucet; Gagnier, Huntingdon; Charland, Beauharnais; Lesage, St. Valentin; Labelle, Lacolle; Dubé, St. Martin; Brissette, Ste. Scholastique; Thiberge, St. Augustin; J. Bte. Pruneau, Sherrington; Bédard, l'Epiphanie; Piché, Lachine; Lavallée, St Vincent de Paul.

MAISON DE ST. SULPICE.—M. Billaudelt, V. G.; M. Rousselot, curé de Montréal; M. Sauger, vicaire à la succursale Notre Dame de Toutes Grâces.

RR. PP. JÉSUITES.—P. Schneider.

RR. PP. OBLATS.—P. Thibaret proc.; P. Antoine, sup.; P. Lagier.

DOMINICAINS.—R. P. Barns.

REDEMPTORISTE.—R. P. Francis Van Campenhood, curé de Malone, Albany.

RELIGIEUX DE STE CROIX.—R. P. Lefebvre, du collège de l'Ile du Prince Edouard.

GRAND SEMINAIRE DE MONTREAL.—M. J. B Larue, professeur de théologie.

COLLEGE DE STE. THERESE.—MM. L. Dagenais, supérieur; J. Aubry, professeur de théologie; MM. Charlebois et Routhier.

COLLÈGE DE L'ASSOMPTION.—N. Barret, supérieur; D. G. Laporte, directeur; C. Caisse, professeur de philosophie.

COLLÈGE MASSON.—M. Leclerc, directeur.

COLLÈGE DE JOLIETTE.—M. Cyrille Beaudry, directeur.

CHAPELAINS.—Rév. M. Heberdeault, à la Maternité; Damase Laporte, Sœurs de Jésus et Marie, Longueuil; Napoléon Marechal, Sœurs Ste. Anne de Lachine.

DIOCÈSE DE QUÉBEC.

RR. MM. Taschereau, V. G.; Méthot, sup. du séminaire; Langevin, principal de l'école normale; Edmond Langevin, secrétaire de l'évêché; M. Martineau, curé de St. Charles; Domontier, collège de Levis; Chaperon, vicaire de Ste. Marie de la Beauce; Gosselin, sous-secrétaire; P. Lavoie, S. D.

ST. HYACINTHE.

Rev. M. Raymond, Sup du collège; M. Desaulnier, Prof. de Philosophie; M. Gendron, Profes. du collège; M. Ouellet, Direct du collège; M. Poulin, Evêché de St. Hyacinthe; M. Joseph Dupuis, Evêché de St. Hyacinthe M. Lasalle, Evêché de St. Hyacinthe; M. Lecours, de N. D. de St. Hyacinthe; M. Crevier, Curé de Ste. Marie de Monnoir; M. Letourneau, Vic de St. George; M. Z. Dumontier, curé de St. Aimé; M. Noiseux, Vicaire; M. Sylvestre, curé de St. Marcel; M. Archambault, curé St. Hughes; M. Girouard, St. Damase; M. Provençal, St. Césaire, M. Germain, Ste. Brigitte; M. Desorcy, St. Alexandre; M. A. Desnoyers, St. Barnabé; M. O. Monette, St. Grégoire; M. Duhamel, Vic. à St. Antoine; M. Boucher, St. Liboire; M. J. Mechon Boxton; M. O'Donnell, St. Denis; M. B. Bouvier, M. Beauregard, La Représentation; M. Oct. Leblanc, Vic. à Sorel.

DIOCÈSE DES TROIS-RIVIÈRES.

RR. M. Laflèche, V. G.; Thom. Caron, V. G. Fonier, curé de Nicolet; Dorion, curé de Yamachiche; Harper, St. Grégoire.

DIOCÈSE D'OTTAWA.

R. R. M. M. Dandurand, V. G.; P. Ryan, Evêché; Duhamel, curé de St. Eugène.

DIOCÈSE DE BALTIMORE.

R. M. M. Ernest Viger, S. S. Prof. au collège St. Charles.

DIOCÈSE D'ALBANY.

R. M. M. O. Lasalle.

On remarquait parmi les laïques:

L'Hon. G. E. Cartier, Proc. Gen. du Bas-Canada; MM. C. J. Brydges, directeur-gérant du Grand Tronc; MM. C. A. Leblanc, Louis Beaudry, etc, de Montréal; M. Bissett, maire de St. Jean; le Dr. Malhiot, maire de St. Hyacinthe; MM. le Dr. Larocque, de Lacadie; Henri Larocque, de St. Jean et Godfroi Larocque, de Chambly, frères de l'élu; le Dr. Larocque, de Longueuil et le Dr. Luc Eustache Larocque, de Montréal, cousins de l'élu; M. le Dr. Howard, qui reçut l'Hon. M. Cartier à la station et lui fit les politesses de la journée, M. le Shérif Desrivières, MM. Marchand, etc, Nous pourrions prolonger indéfiniment cette liste.

A l'orgue, magnifique instrument qui fait honneur au facteur, M. Gosavan, de St. Hyacinthe, le R. M. Bedard, curé de l'Epiphanie, présidait le chant. Mademoiselle Maggie Bourgeois et M. Willie Marchand chantèrent le *Justus ut Palma florebit* et le *Oh! Salutaris Hostia.* Nous hésitons à apprécier ces deux brillantes voix, auxquelles nous sommes incapables de rendre justice. Mlle Bourgeois électrisait l'assistance par le timbre pur et délicieux d'un organe soupla, puissant qui se joue avec les difficultés et qui a jeté dans le ravissement.

L'église, quoiqu'inachevée, était décorée avec tant de goût, que l'imagination aimait à se reposer au milieu des effets pittoresques et poetiques qui s'en détachaient. Draperies et joyeuses banderolles décrivaient mille riantes ondulations et semblaient porter une pensée de triomphe et de bonheur dans chacun de leurs remplis. Dans le chœur, tout tendu de rouge, on lisait les inscriptions: *Spiritus Sanctus posuit episcopos regere ecclesiam Dei—Ungatur et sanctificatur caput benedictione celesti, in ordine pontificali.*

CÉRÉMONIE DU SACRE.

Les cérémonies du Sacre sont nombreuses et agissent plus encore sur le cœur que sur l'imagination, parce que l'église y prodigue ses enseignements et parce qu'elle y évoque tous les anciens souvenirs des âges héroïques du christianisme. La cérémonie du sacre ne peut avoir lieu qu'un dimanche ou un jour de fête. Il faut que trois évêques y prennent part. Il faut, dans l'église, diverses décorations particulières; les chandeliers sont comptés, les nappes sont disposées d'une certaine manière; il faut des tapis au pied de l'autel. Il faut deux autels, l'un maitre autel, pour le célébrant, l'autre latéral, pour le nouvel élu. L'autel latéral doit porter huit chandelles d'une livre chaque. On doit y déposer huit serviettes de toile fine, d'une dimension spécifiée. Il faut mettre dans le chœur deux pains, l'un doré et l'autre argenté, et deux barils de vin, l'un aussi doré et l'autre argenté.

Les évêques ont dû se préparer à la cérémonie par le jeûne, la veille. Le célébrant met ses vêtements épiscopaux dans le chœur, savoir: sandales, amict, aube, cordon, croix pectorale, étole, tunique, dalmatique, gants, planete, mitre, anneau pontifical, crosse, etc. Les évêqus assistant l'élu sont en rochet.

Une partie des cérémonies sont fondées sur les anciennes traditions de l'église.

Le costume des evêques, dans la haute antiquité, n'était autre que celui des apôtres eux-mêmes, c'est-à-dire un vêtement commun composé de la tunique et du *pallium*. Dès l'époque où les vêtements ecclésiastiques furent établis, on voit, en général, les évêques latins vêtus de la planète ou *casula*, et les grecs de la dalmatique.

Les évêques sont représentés soit bénissant, soit priant, les bras tendus; parce que leurs deux principales occupations sont de prier assidûment pour eux-mêmes et pour le peuple et de faire descendre sur les fidèles les faveurs célestes par leurs bénédictions. Ils paraissent aussi dans les anciennes peintures et dans les mosaiques avec le livre de l'Evangile à la main gauche, parce que les évêques sont chargés de garder ce précieux dépôt dans toute sa pureté, et d'en distribuer au peuple l'aliment sacré. C'est pour ce motif que, de toute antiquité, ce livre divin est placé sur la tête de l'évêque pendant son ordination. "Un évêque tenant dans sa main l'évangile, dit St Cyprien, on peut le tuer, on ne le vaincra pas."

Insignes des évêques.—1o. La *mitre.* Chez les Romains, le mot *mitra* désignait la coiffure des femmes et *mitella* celles des vierges, et ces noms furent adoptés même par les chrétiens dans la même acception. La coiffure des rois indiens s'appelait aussi mitre, c'était peut-être celle qui portait le même nom chez les Juifs, et dont se servaient leurs prêtres dans les fonctions sacrées. Dans les premiers siècles, la mitre des évêques n'était guère qu'une sorte de bandelette ou une lame étroite de métal liée autour de la tête, à peu près semblable à cette lame d'or que portait à sa coiffure le grand prêtre de l'ancienne loi, et sur laquelle était inscrits ces mots: *Sanctitas Domino.* S. Jean l'Evangéliste, au rapport de Polycrate, ornait ainsi son front d'une feuille d'or. Il parait évident que telle dut être l'origine de la mitre épiscopale.

Jusqu'au sixième siècle, elle s'écarta peu de cette primitive simplicité, ainsi que l'attestent les monuments. Ce fut à cette époque que Jean Cappadox, évêque de Constantinople, commença à ajouter à la mitre des ornements composés de broderies et de saintes images peintes ou brodées. Les latins imitèrent bientôt cet exemple, et il est aisé de suivre la transformation de la mitre, soit dans les mosaiques, soit dans les mitres anciennes que conservent les trésors des églises. On peut voir, par une planche de Macri, qu'elle était encore fort basse au douzième siècle; ce n'était guère alors qu'une espèce de couronne échancrée à la partie supérieure en forme de croissant, et rappelant tout-à-fait ce que Théophile Raynaud dit de la coiffure des prêtres du paganisme: *Mitra episcopalis bicornis, et paululo curvamine superne hians, respondet pileo cornuto priscorum sacerdotum ethnicorum.* Les deux fanons qui pendent derrière la mitre ne sont autre chose que les cordons qui servaient à tenir autour de la tête cette coiffure dans son état primitif. La coiffure des trois jeunes Hébreux dans la fournaise, qui est elle-même une espèce de mitre, est presque toujours munie de ces bandelettes.

La mitre était un attribut tellement propre aux évêques qu'ils juraient par elle, que le mot *corona*, par lequel elle était désignée, signifiait souvent l'episcopat lui-même, et que le collège de l'evêque s'appelait *socius coronæ*.

2o. *Les sandales.* Ce n'est guère qu'au neuvième siècle que les écrivains ecclésiastiques les placent parmi les insignes des évêques. Une mosaique de Saint-Vital de Ravenne représentant la procession qui eut lieu lors de la consécration de cette basilique, en 547, par l'évêque S. Maximien, peut fournir la matière d'une étude intéressante sur les chaussures tant des laïques que des clercs a cette époque. L'évêque y porte des *souliers* noirs.

3o. *Les gants, chirotecæ*, sont mentionnés pour la première fois au douzième siècle par Innocent III.

4o. *L'anneau épiscopal* remonte, au moins, au quatrième siècle pour l'Occident. On pense que les évêques d'Orient n'en adoptèrent jamais l'usage.

L'anneau que portent les évêques est le signe de leur alliance avec leur église, alliance contractée par l'élection, ratifiée par la confirmation ou institution du souverain pontife, consommée par la consécration de l'élu.

A la cérémonie du sacre de l'évêque, on bénit l'anneau, et on le lui met au quatrième doigt de la main droite.

Les anneaux (épiscopaux) ne doivent point être mis à la main gauche, mais toujours à la droite, comme plus digne, puisque c'est elle qui distribue les saintes bénédictions. C'est pour cela que, à la consécration, soit des souverains pontifes, soit des autres évêques, on met l'anneau à leur main droite.

L'anneau a toujours été regardé comme l'un des insignes les plus essentiels de la dignité et de la juridiction épiscopales; témoin la fameuse querelle des investitures par la crosse et l'anneau, qui agita si fort l'Eglise et l'Empire au moyen âge, principalement sous le règne de l'Empereur Henri IV et le pontificat de S. Grégoire VII.

L'anneau épiscopal doit être d'or et orné d'une pierre précieuse, sans entaille ni figure quelconque. L'or avertit l'évêque de l'obligation où il est de reproduire en sa personne les qualités de ce précieux métal: sa ductilité, en se montrant toujours doux et miséricordieux envers tous; sa pureté, par l'intégrité de sa doctrine et de ses mœurs; son éclat, par la splendeur de ses œuvres et de sa réputation; son poids, par la gravité de sa tenue et de sa vie; sa valeur: de même que l'or est le plus précieux des métaux, ainsi l'évêque doit se montrer le plus parfait des chrétiens.

L'usage le plus vulgaire de l'anneau épiscopal, celui qui lui est commun avec tous les autres, est de sceller les lettres, comme on le voit par l'exemple de St. Augustin, et d'imprimer aux actes de leur autorité le sceau de l'authenticité, ainsi que le prouvent les instructions données par Clovis aux évêques du premier concile d'Orléans. Mais il a eu, en outre, de tout temps, une destination spéciale et sacrée. Dans la cérémonie de la consécration des autels, l'évêque appose son sceau sur la petite boite de reliques qu'on place sous la table consacrée. Dès la plus haute antiquité, il a servi à sceller les reliquaires.

On comprend que, eu égard à tous ces saints usages auxquels il est affecté, l'anneau des évêques ait dû être, dans tous les temps, l'objet d'une grande vénération. C'est ce sentiment de pieux respect qui, sans doute, a fait naitre la coutume de le donner à baiser aux clercs dans certaines partie de la liturgie, et aux simples fidèles en diverses circonstances, notamment avant la réception de la sainte eucharistie.

5o. *Le bâton pastoral* est d'une origine fort ancienne. Sans nous arrêter à l'opinion qui voudrait le faire remonter aux apôtres, nous citerons celle de Baronius qui, d'après les plus solides autorités, dit que les évêques s'en servaient certainement au quatrième siècle.

Primitivement, le bâton pastoral était de bois de cyprès le plus communément, il y en eut d'or et d'ivoire. Plus tard, et dès le commencement du sixième siècle, on eut des crosses ornées d'or, et enfin des crosses d'or ou d'argent massif. Nous en avons la preuve dans le testament de S. Remi, rapporté dans l'histoire de Flodoard, où il est fait mention d'une crosse d'argent façonnée.

On a donné au bâton pastoral plusieurs noms: celui de *pedum*, parce qu'il ressemble à la houlette du berger qui est recourbée pour saisir et ramener les brebis; celui de *ferula*, du verbe *ferio*, "je frappe," parce que le pasteur doit quelquefois user de sévérité envers ses ouailles. Le pape, non plus que les cardinaux évêques à Rome, ne se sert pas de la crosse.

6o. *La croix pectorale* Les évêques portent une croix suspendue sur la poitrine. Cet usage a pu dériver de la coutume qu'avaient primitivement les évêques d'avoir sur eux un reliquaire renfermant des ossements de Saints, et plus tard du bois de la vraie croix. Le reliquaire prit peu à peu la forme d'une croix.

Quant aux cérémonies du sacre, elles respirent toutes une poésie, qui charment ceux qui les observent attentivement et, en cela, nous pouvons dire qu'hier les fidèles étaient tout yeux pour ne pas manquer un seul des détails.

Le nouvel élu est arrivé dans le chœur, à la suite du célébrant, sans vêtements sacerdotaux. Il est allé les prendre à l'autel latéral.

Une première cérémonie qui ne manque pas d'intérêt, c'est la lecture du Bref Pontifical et la prestation du serment par le nouvel élu. Pour satisfaire à ces formalités, le célébrant fait mettre son siége sur les degrés de l'autel; l'élu s'assit dans le chœur en face de lui, et les deux évêques assistants se placent chaque côté de l'élu en faisant face l'un à son côté droit, l'autre à son côté gauche.

L'élu a prêté alors le serment suivant:

Moi, Charles Larocque, nommé à l'église de St. Hyacinthe, je serai de ce jour et à l'avenir fidèle et obéissant au bienheureux apôtre Pierre, à Notre Maitre le Pape Pie IX et à ses successeurs canoniquement intronisés. Je ne prendrai part, ni de fait, ni de consentement, à tout projet qui pourrait leur faire perdre la vie ou quelques membres, ou surprendre leur bonne foi, ou leur faire violence ou leur porter injure de quelque manière que ce soit. Je ne découvrirai à personne, si je sais qu'il en résultera quelques inconvénients, tout ce que lui et ses nonces me confieront. Je défendrai la papauté romaine et le royaume de St. Pierre contre tous ses détracteurs. Je recevrai avec honneur les légats du St. Père et je les aiderai dans leurs besoins. Je m'engage à conserver, défendre, augmenter et promouvoir les droits, les priviléges et l'autorité de la Sainte Eglise Romaine et les décisions de Notre Seigneur le Pape et de ses successeurs. Je ne participerai en aucune manière à des menées contre Notre Saint Seigneur ou l'Eglise Romaine au détriment et au préjudice de leurs droits, honneur, lois et pouvoir. Et si je découvre l'existence de telles menées je ferai tout en mon pouvoir pour les empêcher, et, en autant que possible, j'en avertirai Notre Seigneur ou une personne qui pourra le lui faire savoir. J'observerai de toutes mes forces les décrets, décisions, réserves, dispositions et mandements apostoliques des Saints Pontifs et je les ferai observer par les autres. Je combattrai, en autant que possible, les hérétiques, schismatiques et rebelles à Notre Seigneur ou à ses successeurs. Je me rendrai aux synodes, quand j'y serai appelé, à moins que je sois soumis à des empêchements canoniques. Je me rendrai personnellement tous les dix ans *ad Limina apostolorum*, et je rendrai compte à Notre Seigneur ou à ses successeurs de ma gestion pastorale et de tout ce qui concerne l'état de mon église, la discipline du clergé et des fidèles, en un mot touchant le salut des âmes qui m'ont été confiées. Je recevrai avec soumission les mandements apostoliques et je les exécuterai avec fidélité. Si j'en suis empêché par des raisons légitimes, je les ferai exécuter par un délégué ayant des pouvoirs spéciaux à cet effet, du sein du mon chapitre, ou par d'autres élevés en dignité ou autres personnes qualifiées, ou à défaut de ceux-ci par un prêtre diocésain ou s'il manque, par un prêtre séculier ou régulier, dont la piété sera connue. En même temps, je communiquerai mes raisons avec pièces justificatives au Cardinal de la sainte Eglise catholique, présilent au Conseil de la Sacrée Congrégation.

Je ne vendrai pas, ne donnerai, n'aliénerai ou n'hypothéquerai, de quelque manière que ce soit, les possessions relevant de ma mense, même du consentement de mon chapitre, avant d'avoir consulté le Pontife Romain. Et si je me rends coupable de quelque aliénation, je me soumets aux peines encourues par la loi du St. Siége.

Alors commence l'examen de l'élu. Le consacrant lui pose plusieurs questions:

D.—Voulez-vous, vous qui entendez les saintes Ecritures, les enseigner au peuple, de parole et d'exemple?

R.—Je le veux.

D.—Voulez-vous observer, enseigner et conserver les traditions des Pères orthodoxes et les constitutions du Saint Siége?

R.—Je le veux.

D.—Voulez-vous jurer obéissance et soumission à St. Pierre, qui a reçu le pouvoir de lier et de délier et à Son Représentant, Pie IX, etc?

R.—Je le veux.

D.—Voulez-vous vous éloigner de tout mal et tout faire tourner au bien, en autant que vous le pourrez?

R.—Je le veux.

D.—Voulez vous pratiquer le chasteté et la sobriété, avec le secours de Dieu?

R.—Je le veux.

D.—Voulez-vous ne vous occuper que des choses du Ciel et demeurer étranger aux transactions de la terre et à ses lucres honteux, autant que la faible humanité pourra vous le permettre?

R.—Je le veux.

D.—Voulez-vous être affable et miséricordieux pour les pauvres, les voyageurs et tous les indigents?

R.—Je le veux.

Le célébrant lui fait définir sa profession de foi, qui est une forme de deslogmes sacrés. Puis, l'on célèbre une partie de la messe jusqu'au premier évangile, l'élu étant retourné à son autel, où on lui a mis les sandales, la croix pectrale et l'étole, et où il dit la même partie de messe que le célébrant.

Les évêques officiants et l'élu reprennent alors leur place primitive devant le Maitre-Autel et le célébrant indique à l'élu les devoirs de l'épiscopat, qui consistent à *juger, interpréter, consacrer, ordonner, faire les offrandes, baptiser et confirmer.*

Ici, se presente une des cérémonies des plus touchantes. On entonne les litanies des saints, cette prière de toute la terre à tout le ciel, et l'élu, priant comme dans les temps primitifs s'étend sur la dure la face contre terre. Cette attitude, profondément humiliante, indiquant le néant de l'homme devant la Majesté du Dieu dont l'élu va être le représentant, produit une vive impression dans les cœurs des fidèles et fait comprendre comment l'Eglise apprend à ses enfants à dompter les mouvements d'un amour-propre absurde.

Le célébrant bénit l'élu à trois reprises différentes et lui met alors l'evangile sur la tête en disant: *Recevez le Saint-Esprit.* Aussitôt, il l'oint du Saint Chrême et lui enveloppe la tête dans une bandelette de toile fine, tandis que l'on chante: *C'est comme le parfum répandu sur la tête, qui est descendu dans la barbe, dans la barbe d'Aaron, qui est tombé sur le bord de ses vêtements etc.* Le célébrant lui pose alors une seconde bandelette autour du cou et lui met le Saint Chrême sur les mains. Puis il bénit le baton pastoral et le lui donne en disant. *Recevez le baton du Pasteur, afin que vous soyez tendrement sévère en corrigeant le vice, que vous vous fassiez obéir sans colère, que vous flattiez les esprits en favorisant la vertu, sans négliger la censure dans une sévérité tranquille.*

Il bénit pareillement l'anneau et le lui donne en ajoutant quelques paroles et il lui présentes ensuite le livre des évangiles fermé en disant: *Recevez l'evangile et aller prêcher au peuple qui vous est confié etc.*

Le consacré retourne à son autel, se lave la tête et les mains, se passe le peigne d'ivoire sur les cheveux, et, sur les deux autels, l'on continue séparément la messe jusqu'à l'offertoire inclusivement.

Le consacré revient ensuite à sa première place et offre au célébrant deux cierges allumés de quatre livres, un pain doré et un pain argenté; un baril de vin doré et un baril de vin argenté, et la messe se continue sur un seul autel jusqu'à la bénédiction.

Ici, le célébrant bénit la mitre et la lui met sur la tête en disant qu'il lui met le casque du combat, qui va le rendre terrible aux adversaires de la vérité. Il bénit également les gants, l'anneau et les lui livre.

Soudain, une clameur de triomphe s'élève dans l'enceinte sacrée; on dirait une voix mystérieuse qui se dégage à la fois des poitrines, des colonnades, des joyeuses guirlandes, du fond des murs émus. L'autel sourit sous sa parure élégante, les riches décorations du temple tressaillent; la voute semble s'entr'ouvrir pour livrer passage à ces accents d'une sainte allégresse; un limpide courant d'harmonie, reliant la terre aux parvis célestes, semble porter aux pieds du Très-Haut la vive reconnaissance d'un peuple qui a vaincu. C'est le *Te Deum*, accords graves et accents joyeux, chant du cœur et prière de l'âme, élan spontané de gratitude et cri brûlant d'amour, harmonie céleste de l'Eglise et parole de Dieu, c'est le *Te Deum* qui parcourt les échos de l'enceinte sacrée et qui s'élève chargé de l'harmonieuse piété des fidèles. Fils de l'Eglise, enfants de Dieu, réjouissez-vous et chantez, un guerrier redoutable vient d'être armé chevalier de Dieu. L'église lui a remis une armure impénétrable et a ceint son front du casque étincelant des combats. Il sera le chef d'une église, il sera le foyer d'où s'échappera la charité et l'amour en rayonnements divins. A lui la force, à lui la science, à lui la vertu, à lui les armes qui triomphent.

C'est le délégué d'un Dieu; l'église vient de lui conférer, dans un pieux et brûlant baiser de paix, les plus nobles prérogatives que l'humanité puisse espérer. Le salut est entre ses mains pour qu'il le répande et le prodigue partout autour de lui.

Le voilà l'élu de Dieu, beau de zèle et d'ardeur, défiant cet ennemi qui s'appelle *Légion*, le voilà muni de la plénitude des prérogations sacerdotales. Son âme porte l'empreinte toute fraiche de cette visite divine, de ce caractère surnaturel, de cette investiture de pouvoirs extraordinaires. La grâce céleste rayonne de tout son être; heureux ceux qui profiteront des prémices de ces libéralités sacrées. Aussi, le nouvel évêque sort du sanctuaire, parcourt la nef, traverse la foule et répand à pleines mains ces précieuses bénédictions dont l'église vient de lui confier le dépôt.

La cérémonie est terminée, le clergé se retire et la foule émue s'écoule lentement, livrée aux plus douces méditations.

Nous n'avons pas encore parlé de l'admirable sermon prononcé à l'Evangile par le Révd. M. Desaulniers. Il était beau, il était délicieux d'entendre une parole éloquente, savante, pathétique, couler comme une source limpide de ces lèvres si accoutumées à donner l'expansion au génie!

Le prédicateur prit pour texte de son discours ces paroles de St. Jean Chap. XX V. XXI.

Sicut misit me pater et ego mitto vos. De même que mon pere m'a envoyé ainsi je vous envoie Puis, jetant un regard sur l'église et sur l'assemblée, il s'exprime à peu-près en ces termes;

Elle est grandiose, elle est sublime la pompe que l'on voit en ce jour se déployer sous nos regards avides! Quel est donc, M. F. l'évènement qui rassemble en votre ville naissante tant d'illustres pontifes des diverses églises de l'Amérique Britannique? Pourquoi ce clergé nombreux arrivé de toutes les parties de la province, et encombrant toutes les avenues du sanctuaire? Pourquoi, à l'entrée de ce sanctuaire voyons-nous des conseillers de Sa Majesté, des ministres du gouvernement, que leurs occupations sembleraient retenir en ce moment dans la capitale? Pourquoi cette foule pressée qui cherche à se placer dans cette vaste enceinte? Pourquoi, après six mois à peine écoulés, me revoyez-vous en cette chaire pour vous annoncer de nouveau la parole de Dieu? Est-ce que je viendrais encore vous annoncer la grande nouvelle d'un Jubilé? Non M. F. il n'est pas question d'un Jubilé, mais d'un évènement qui, comme ce Jubilé, et avec plus de raison, est une cause universelle de joie et d'allégresse. *Jubilate Deo omnis terra*, m'écrirai-je avec le roi-prophète, réjouis-toi, ô terre de St. Jean, car celui qui depuis au-delà de 20 ans t'ouvre de gras pâturages, et fait fructifier le bon grain dans les champs fertiles, est l'élu du Seigneur et devient en ce jour un des princes de son église. Jésus-Christ lui fait entendre ces paroles puissantes qu'il adressait après sa résurrection au collège apostolique: *Sicut misit me pater, et ego mitto vos.* Celui que vous aimez M. F. devient un des successeurs des Apôtres, successeurs de ces hommes qui, revêtus de l'autorité de J. C., étaient destinés à continuer sur la terre la mission du Verbe Divin Incarné.

Et toi, ô terre de St. Hyacinthe, pousse aussi vers le ciel ton cri de joie, *Jubilate Deo omnis terra*; l'enfant choisi que la Divine Providence avait voulu confier à tes soins, et qui depuis de longues années vivait loin de toi, revient aujourd'hui pour te rendre au centuple ce que tu lui avais donné. Oui, il revient à toi, mûri par l'expérience et chargé des fruits et des mérites d'un long apostolat. Tel vaisseau qui est à sa sortie du port n'offre aux yeux que la fraicheur de sa construction nouvelle et qui, après un voyage de long cours, revient tout pavoisé comme dans un jour de fête et chargé des richesses de l'Orient.

Le mot de l'Evangile est encore une fois vérifié: *tristia vestra vertetur in gaudium.* Le Pasteur bien-aimé qui naguères faisait ta joie et qui peu de temps après succomba sous le poids des infirmités causa tes justes pleurs, se voit aujourd'hui remplacé par un pontife selon son cœur, comme selon le cœur de Dieu, ses vœux sont exaucés, sa prière écoutée: le vicaire de Dieu sur la terre appréciant les heureuses qualités de celui que vous avez le bonheur d'avoir pour Pasteur l'a élevé à la dignité sublime de l'Episcopat. Tel est M. F. la cause de la fête in sitée dont vous voyez se développer au milieu de vous les saintes splendeurs, Votre illustre Pasteur, voulant avant son départ donner à ses chers paroissiens un témoignage de son amour vous a rendus les heureux spectateurs de l'action par laquelle l'Eglise vient incarner de nouveau dans la nature humaine, les vertus et l'autorité de son divin Fondateur.

Mon devoir en cette solennelle circonstance est d'attirer votre intention sur l'enseignement que doit donner aux fidèles la consécration d'un évêque, enseignement qui doit avoir pour effet d'éclairer votre foi en l'Eglise catholique et de vous attacher à cette Eglise d'un amour inaltérable

Puis divisant son discours, l'orateur annonce qu'il traitera, d'abord, de la nature du pouvoir episcopal, et, en second lieu, des fonctions augustes de l'évêque, et particulièrement des deux qui regardent immédiatement les fidèles, c'est-à-dire de la prière et du ministère de la parole, puis il donnera sous forme de déduction les devoirs des fidèles à l'égard de ces princes de l'Eglise. Et il se demande: Qu'est-ce qu'un évêque? Pour donner à cette question une réponse convenable et adéquate, il faut, dit-il, saisir dans toute son étendue l'œuvre de la rédemption. La rédemption n'est pas seulement l'immolation de Jésus-Christ sur le calvaire, mais c'est de plus la sanctification du pécheur; plus que cela, c'est la transformation de la vie naturelle de chaque membre de l'Eglise en une vie surnaturelle et divine. La rédemption ainsi envisagée, et elle ne peut pas l'être autrement, requiert de toute nécessité la permanence ici-bas de l'action divine; car une action pour produire son effet, doit atteindre son objet; mais l'objet de la sanctification du pécheur, c'est le pécheur lui-même qui ne peut être atteint qu'en autant qu'il sera existant. Donc l'action divine doit subsister tant qu'il y aura des pécheurs à sauver, c'est-à-dire, doit subsister jusqu'à la fin des siècles. D'un autre côté, l'action de Dieu doit être sensible, car l'homme ne peut être atteint, même dans son âme, qu'à la condition d'agir sur ses sens; selon la doctrine de la plus haute théologie consignée au livre de la Somme de St. Thomas: *Homo per sensibilia in lucitur ad intelligibilia*; ainsi donc il faut la subsistance de l'action de Dieu d'une manière sensible.

Ici, on m'objectera peut-être que Jésus-Christ pouvait bien, avant son ascension, faire tout ce qui était requis pour sauver les hommes, même futurs. A cela je répondrai qu'il ne s'agit pas de savoir si Dieu aurait pu sauver les hommes selon un plan quelconque. Je n'ai ici qu'à développer le plan qu'il a suivi; je n'ai qu'à constater la volonté de Dieu et non lui substituer un plan différent de celui que lui faisait adopter sa sagesse Dieu, pour sanctifier le pécheur, veut sa coopération, et conséquemment il faut que le pécheur existe pour pouvoir correspondre à la grâce et laisser opérer dans son âme le Dieu qui agit sur lui par des moyens sensibles.

M'élevant maintenant à considérer cette vérité que Jésus-Christ a cessé d'agir visiblement et sensiblement sur cette terre, il faut, de toute nécessité que Jésus-Christ charge quelques hommes de parler à sa place et par son autorité. Alors, on voit qu'il coopère lui-même, le divin rédempteur, à l'œuvre de son ministre, en lui prêtant son action intérieure et insensible, tandis que le ministre fournit la partie sensible de cette coopération toute divine: de là découle toute la doctrine des sacrements.

Les sacrements sont nécessaires à l'œuvre de la rédemption et pour la subsistance des sacrements et pour le sacerdoce qui ne finit pas; or, sans Evêques, le sacerdoce disparaîtrait de la terre, comme il a disparu de toutes les sociétés hérétiques, car l'Evêque seul possède le Sacerdoce, tel qu'il est possédé par J. C. c'est-à-dire, avec la puissance de le communiquer indéfiniment. L'Evêque seul peut faire un prêtre, et à plus forte raison, seul, il peut consacrer un Evêque Ainsi, sans évêques pas de sacerdoce, pas de sacrement, de ces sacrements de pénitence et d'eucharistie dont le premier donne la vie surnaturelle et l'autre la conserve en la perfectionnant. Sans le sacerdoce pas de tabernacles, où J. C. réside tous les jours au milieu de nous, pas d'autels où il se sacrifie sans cesse pour la rémission de nos péchés, pas de table sainte, où chaque membre de l'Eglise ne fait qu'un avec son sauveur, comme le sauveur lui-même, ne fait qu'un avec son père céleste. Donc pas d'évêque, pas de sacrement, pas de rédemption. Maintenant je puis vous dire ce que c'est qu'un évêque, en affirmant de lui ce qu'un illustre père de l'Eglise disait du simple chrétien, *alter Deus*, c'est un autre J. C.

En considérant l'évêque sous ce point, on n'a pas lieu de s'étonner que constantin le maître du monde ait voulu occuper le dernier siège au concile Nicé. On ne doit pas, non plus, être surpris de voir comme le Grand Théodose courbait volontier son front puissant sous la main du Saint Evêque Ambroise, acceptant humblement les pénitences que celui-ci jugeait à propos de lui infliger. Puis, entrant dans la 2me partie, l'orateur exprime que la fonction principale de l'Evêque est de donner le mouvement et la vie à tous les membres du sacerdoce. Il dit quelque chose de l'harmonie admirable de l'Eglise dans dans sa permanente unité,—unité de gouvernement, unité de doctrine, unité conservée indéfiniment par le pouvoir et la surveillance de l'Evêque qu'il reste attachés inviolablement à la chaire de St. Pierre. N'ayant pas le temps de donner à cette partie tout le développement convenable, il parle de la prière, comme devoir principal de l'Evêque. Il fait voir la puissance de cette prière sortant des lèvres de celui dont la voix est autorisée au trône de la miséricorde. Puis en preuve il cite Moïse requérant sur le mont Sinaï, de Dieu irrité, le pardon de ceux qui lui ont été confiés. Moïse remporte une victoire sur le Tout-Puissant qui devient suppliant devant sa créature: *Dimitte me, ut accendatur furor meus.* Voyez par là quelle doit être la puissance de l'Evêque priant pour la rémision des péchés du peuple: Moïse était la figure de ceux qui devaient être les ministres de Dieu.

La prière est le seul moyen que le Maître du monde ait mis entre les mains de l'homme pour le rendre participant du gouvernement de la Providence Et conséquemment la prière dans la bouche de l'évêque, place celui-ci dans la condition de participateur dans la royauté divine. De là l'orateur développe l'avantage qu'ont les fidèles de pouvoir compter sur les prières des ministres de Dieu.

La seconde fonction, qui est le ministère de la parole, consiste surtout dans la charge qu'a l'evêque de faire subsister la vérité parmi les hommes et de la conserver telle que J. C. l'a révélée au monde.

Rien de plus nécessaire, dit l'orateur, pour le bonheur du monde, sous tous les rapports, religieux, moral, politique et civil, que de posséder la vérité. Et cette vérité est déposée dans le corps des évêques, afin qu'elle ne cesse jamais d'éclairer les hommes dans tous les rangs de la société.

De là, nécessité de respecter la voix de l'évêque proclamant la vérité. Ainsi, en conclusion, l'orateur rappelle aux fidèles l'amour, le respect, la vénération dues à l'épiscopat et le devoir pour chaque citoyen, quelque haut placé qu'il soit, de chercher la vérité dans l'enseignement donné par le corps enseignant de l'Eglise.

(A continuer.)

Mgr. de Tion.

Mgr. de Tion, attendu pour le sacre de Mgr. Chs. Larocque, évêque de St. Hyacinthe, est arrivé dans notre ville, samedi matin, par le *Montreal.* Sa Grandeur s'est rendue à la chapelle des Sœurs de la Congrégation N. D., pour y célébrer la sainte messe et visiter cette communauté, dont une partie de ses membres répandent, depuis deux siècles, dans son vaste diocèse, le bienfaits de l'éducation.

Sa Grandeur quitta cette maison accompagnée de Mgr. de Montréal et se rendit à l'évêché, d'où elle partit pour St Jean, dans l'après-midi de samedi.

Nécrologie.

Nous avons la douleur d'annoncer la mort, arrivée samedi, de l'Hon. M. Frederic-Auguste Quesnel, M C. L. et Président de la Banque du Peuple. Il était âgé de 81 ans, 5 mois et 24 jours.

Ses funérailles auront lieu mercredi à 8 heures.

M. de la Ponterie.

Les nombreux amis qu'a laissé en Canada M. de la Ponterie, ancien rédacteur de la *Minerve*, liront avec plaisir l'entrefilet suivant que nous empruntons à la *Gazette de France* du 11.

"M. Ferdinand de la Ponterie, "chef de bureau au ministère des finances, dit le *Moniteur*, a été nommé chevalier de la légion d'honneur "pour services signalés."

"M. de la Ponterie est aussi rédacteur de la *Presse*, et fut un moment l'un des principaux rédacteurs de la *France*, à l'époque de la fondation de ce journal."

Jeff. Davis.

(Dépêche télégraphique à *La Minerve*.)

New-York, 28.

Le comité judiciaire chargé de s'enquérir de l'affaire de Jeff. Davis, a soumis une foule de preuves montrant que les autorités rebelles, d'après l'ordre de M. Davis, ont refusé de donner aux soldats nègres et à leurs officiers, le traitement dû aux prisonniers de guerre. Il y est dit que le gén. Kirby Smith s'est opposé à la capture des nègres en armes, et on cite une lettre écrite par lui au gén Dick Taylor, dans laquelle il dit: "J'ai été non officiellement informé que quelques uns de vos soldats ont fait prisonniers des nègres en armes. J'espère que tel n'est pas le cas et que vos officiers subalternes doivent savoir qu'il est opportun de ne faire aucun quartier aux nègres en armes et à leurs officiers."

On cite un message de Jeff. Davis dans lequel il propose de traiter les officiers unionistes à la tête des troupes de couleur, quand ils seront faits prisonniers, comme des criminels cherchant à soulever les nègres à la révolte.

A l'égard des mauvais traitements infligés aux prisonniers unionistes en général, on démontre que Jeff. Davis a mis les soldats de l'union au rang des incendiaires et des voleurs qui ont perdu tout titre à être traités comme prisonniers de guerre. On produit une foule de preuves pour montrer que les prisonniers étaient traités d'après ces vues de Jeff. Davis.

Les documents cités sont de Sanders, Jacale, Thompson et autres, réfugiés en Canada pendant la guerre, et l'on y voit qu'une partie de l'argent destiné au service secret des rebelles a été payé à un homme Hyams, qui a été employé à transporter des boites de vêtements infestés de petite vérole pour être vendus à Washington. A ce sujet, un grand nombre de documents sont soumis.

Il est prouvé que Jeff. Davis était au fond de tous ces projets, et le comité prétend que c'est un fait que l'on peut opposer comme exception au plaidoyer que J. Davis et ses compagnons ne pouvaient commettre le crime de l'assassinat.

Pour plus ample information, on donne copies

des lettres d'un étranger nommé Dekalk qui proposait " de faire sauter le capitole à Washington lorsque le vieil Abe et ses mirmidons et les membres du congrès du Nord y seraient assemblés."

Une de ces lettres est endossée par Walker, secrétaire rebelle de la guerre.

Une autre lettre d'un monsieur Parramore, déclarant qu'il a trouvé les moyens de disposer de tous les grands personnages du nord d'une manière clandestine, porte l'endossement de Jeff. Davis lui-même.

Une autre lettre d'un M. H. C. Durham propose directement l'assassinat de Seward. Lincoln, Greeby, Prentice, etc, et écrite à Jeff. Davis qui l'a référé au secrétaire rebelle de la guerre, est produite.

Le comité prétend que ces lettres prouvent d'une manière concluante que M. Davis et les membres de son cabinet savaient que l'on complotait l'assassinat.

De nombreux extraits du témoignage donné au procès de Payne, Mde Surratt et leurs complices, tous d'origine rebelle, montrent que les prisonniers dans le Sud étaient traités d'une manière horrible. Ces faits étaient fréquemment portés aux oreilles des autorités à Richmond, mais elle n'y apportaient aucun changement.

Une autre lettre de Sabina Dismukes, datée à Statesburg, C. S., 12 octobre 1864, et écrite à Jeff. Davis, dit au sujet des souffrances endurées par les prisonniers à Florence ; " Si les affaires continuent de la sorte, elle vont certainement attirer un jugement bien sévère sur notre pays. C'est une faute nationale des plus horribles qui ne peut rester sans châtiment. Si nous ne pouvons les nourrir et les abriter pour l'amour de Dieu, renvoyons les sur la terre yankee, mais ne les laissons pas mourir de faim "

Un article du *Sumter Watchman* racontant une visite qu'a faite l'écrivain à la prison de Florence, accompagne la lettre Le récit est des plus horribles. Il peint les prisonniers comme des " hommes sales, malades, affamés et qui n'ont d'autre espoir que la mort. Ils étaient tous en haillons, nu-pieds et rongés par la vermine." Pendant que le rapporteur se trouvait là, un orage vint à tomber, et il décrit avec quelle avidité les prisonniers l'ont accueilli. " Ils ouvraient la bouche pour recevoir les gouttes de pluie, pendant que l'un d'eux en lavait une autre avec ses mains, qui, à son tour, lui rendait le même service."

Une masse de documents sont soumis pour prouver que Jeff. Davis connaissait parfaitement dans quelle condition se trouvaient les prisonniers.

Un espace considérable est réservé aux machinations de Clément C. Clay, Beverley Tucker, Geo. N. Sanders, Jacob Thompson.

Le rapport annonce aussi que des affidavits ont été pris par le juge avocat, de plusieurs personnes qui ont juré avoir été présentes à une entrevue entre Surratt, Davis et Benjamin, donnant d'autres preuves de la culpabilité de Jeff. Davis ; mais appelées devant le comité, ces personnes se sont retractées sans donner de raisons suffisantes de cette conduite.

Le rapport se termine par des résolutions déclarant qu'il n'y a rien pour empêcher le procès de Jeff. Davis pour trahison, et qu'il est du devoir de l'exécutif de s'enquérir des faits qui ont trait à l'assassinat.

Les alliances Catholiques et la révolution

(Du *Monde*.)

Une grande question politique préoccupe tout le monde à Vienne : c'est l'attitude que vont prendre l'Angleterre, la France et la Russie. On se dit que ces trois puissances ne sauraient tolérer longtemps encore la perturbation de l'équilibre européen au profit d'un futur empereur d'Allemagne. L'empereur d s Français, ajoute-t-on, pourrait peut-être entraîner les deux autres puissances médiatrices et prévenir une guerre générale en parlant cathégoriquement à la Prusse, ou tout au moins en lui enlevant son alliée du Sud, dont l'inimitié n'aurait plus sa raison d'être par la cession volontaire de la Vénétie à la France.

Toutefois, il y a ceci à craindre, que la révolution italienne ne veuille plus se contenter de Venise. Alors les batailles d'extermination recommenceront, à moins que Napoléon et la France ne jettent leur épée entre les rois et la révolution. L'entreprise serait hardie et peut-être périlleuse à cette heure où l'esprit de la révolution a mine tous les trônes d'Europe ; mais elle est digne d'un peuple qui a de vaillantes armées et d'un souverain qui sait faire respecter ses décisions. Dans cette entreprise, l'Autriche et la France seront toujours ou devront toujours être deux sœurs marchant au même but à la restauration de la société sur des bases solides. C'est ce qui se dit publiquement, ce qu'on désire, ce qu'on espère. Les rois n'ont rien à craindre d'une telle alliance ; la Papauté se relèverait de ses ruines ; la révolution seule se sentirait vaincue ; et alors la question orientale n'aurait rien de formidable, elle se résoudrait pacifiquement par le christianisme et la civilisation. Nous le répétons, c'est la révolution italienne qu'il faut museler, sinon elle emportera tous les trônes dans la barbarie, et la Prusse régnera en souveraine dans l'Allemagne rationaliste ; car la guerre qui s'ouvre aujourd'hui n'est pas seulement une guerre de conquêtes injustes, c'est surtout une guerre sociale et religieuse où l'idée franc-maçonnique domine : plus de rois, plus de Dieu, plus d'autorité, la raison seule souveraine.

A M. le Capt. Labelle.

(A bord du bateau à vapeur *Québec*, le 2 juillet 1866.)

IMPROMPTU.

I

Le couchant luit là-bas comme un vaste incendie ;
Le soleil, sur les flots, sème un rayon mourant ;
Les derniers bruits du jour chantent leur mélodie ;
Et, dressant fièrement sa carène hardie,
Le *Québec* fend au vol des flots du St.-Laurent.

II

Le long panache dont sa tête est couronnée
Déroule dans les airs ses ondoyants réseaux ;
Il tourmente à grand bruit la vague déchaînée...
Il passe... il fuit... laissant une immense traînée
Noire dans le ciel pur, et blanche sur les eaux.

III

O fleuve, qu'ils sont loin les jours où nul servage
N'avait encor dompté ton orgueil éclatant,
Où de légers wigwams ornaient seuls ton rivage,
Où tu n'avais bercé sur ta houle sauvage
Que la frêle pagaie et le bouleau flottant....

IV

Penchant leur front pensif sur ton urne qui gronde
O vieux Niagara, qu'ont donc dit tes forêts,
En voyant jusqu'au fond de ta grotte profonde,
Ta sombre royauté crouler comme ton onde
Devant celui qui tient le sceptre du progrès ?

V

Vous êtes rois tous deux, étonnante structure,
Et toi, fier St.-Laurent, géant majestueux !
Si l'un est couronné par sa belle nature,
L'autre voguant drapé dans son architecture,
Est noble comme lui, comme lui fastueux !

ENVOI.

La louange la mieux choisie
Froisse parfois les plus grands cœurs ;
Qu'on permette à la poésie
D'offrir, au moins, par courtoisie,
Au vrai mérite quelques fleurs.

LOUIS-HONORÉ FRÉCHETTE.

NOUVELLES DU CANADA.

—Les personnes qui tiennent maison devraient demander l'extrait dit " BURNETT STANDARD COOKING EXTRACTS." Ce sont les meilleurs et les plus purs dans le marché, comme le certifient tous les épiciers de la ville. En vente, en gros, chez Barnes, Henry & Cie., rue St. Paul ; Dufresne & McGarity, 228, rue Notre-Dame, et tous les Epiciers. 206

—Un orage a éclaté sur la ville hier, vers une heure de l'après-midi, et les éclats de la foudre ont été formidables. Deux coups spécialement ont ébranlé toute la ville. Nous apprenons que la foudre est tombé sur un hangar et un appenti appartenant à M. Ed. Jinchereau, maître-tanneur, rue St. Valier, St. Roch, et y a fait beaucoup de dégats. Deux chassis du hangar ont été arrachées et un homme qui y travaillait en ce moment a reçu des éclats de bois dans le dos, et a été quelque peu atteint par la foudre. Quand on vint à lui, il était sans mouvement ; mais au bout d'un quart d'heure il a repris ses sens et il est sain et sauf.

L'électricité a aussi pénétré dans une maison de la rue Scott. La cheminée a été brisée en parties de la maison en laissant des traces de son passage.—*Journal de Québec*.

COUR DE POLICE du 28 juillet —Donald McLeod, ivresse, 1 mois de prison ; D. Castigan, même offense, renvoyé ; Louis Richard, vente de boisson sans licence, $50 ou 3 mois de prison.

—Dans le cours de la journée de samedi, le feu a pris deux fois à la cheminée qui se trouve dans le mur séparant le bureau de MM. Ouimet et Bourgoin, avocats, du logement voisin, rue St. Vincent Les pompiers se sont rendus sur les lieux, et quelques seaux d'eau ont suffi pour éteindre les flammes.

Le feu a été mis par le tuyau du poêle du logement, qui communique à la cheminée, laquelle n'avait pas été ramonée depuis plusieurs années et se trouvait en bien mauvais ordre, à cause de la négligence de ceux qui habitaient précédemment la maison.

—Samedi matin, pendant l'orage qui a passé sur la ville, la foudre est tombé à plusieurs places.

Une écurie en bois, appartenant à M. James Mason, rue de la Ferme, a eu le toit endommagé au montant de $200, perte couverte par l'assurance.

La foudre est encore tombée sur un des hangards du Grand Tronc, à la Pointe St. Charles, mais peu de dommage a été causé.

—Les deux compagnies du 4me Carabiniers, stationnées à Ottawa pendant la session, doivent revenir landi, en cette ville, avec le corps de musique du régiment.

Commerce.

Bureau de *La Minerve*
Montréal, 28 juillet.

Ce matin, il est passé sur la ville un orage terrible, accompagné de tonnerre et d'éclairs. La pluie ne s'est définitivement terminée que vers midi.

Droits perçus à la douane de Montréal, durant la semaine finissant samedi, 28 juillet, à 1 h. p. m. :

Lundi	$21,305.06
Mardi	17,611.61
Mercredi	14,258.32
Jeudi	20,409.13
Vendredi	9,616.55
Samedi	8,976.94
Total	$93,177.61

MARCHÉS MONÉTAIRES.

(Rapport spécial pour la *Minerve*.)

Montréal, 28 juillet.

L'or ouvert à 150¼ et fermé à 150 ; Greenbacks, achetés à 33¼, vendus de 33 à 33¾ ; Change sur New-York, vendu à 33 ; Argent, acheté de 4¼ à 4½, vendu de 4 à 4¾.

L. MARCHAND & SON,
Courtiers.

(Par télégraphe.)

New-York, 28 juillet.

Argent en demande de 4 à 5 par cent, en abondance.

Change sterling, nominal.

Or ouvert à 150 et fermé à 150¼

MARCHÉ EN GROS.

Montréal. 28 juillet.

Marché tranquille.

Farine par qrt de 196 lbs :—super. extra $8.50 à $8.75 ; extra $7.25 à $7.75 ; de goût, $6.75 à $0.00, superfine, blé du Canada, $6.05 à $6.10 ; superfine, blé de l'Ouest, $6.00 à $6.10 ; super. marques de la cité, nominal, 6.05 à 6.20 farine des Etats de l'Ouest, nominal, superfine No. 2, $5.60 à $5.75 ; fine, $5.00 à $0.00 ; moyenne, $4.20 à $4.50 ; Recoupes, $3.75 à $4.00 ; farine en sac, $3.20 à $3.40 par 112 lbs.

Farine d'avoine, par qrt de 200 lbs—Ventue de $4.80 à $5.25 selon la qualité.

Blé, par 60 lbs—Blé du printemps du H-C 1.40 à 1.45 ; blé des Etats de l'Ouest, nominal.

Pois, par 66 lbs.—Aucune vente à rapporter

Blé-d'Inde, par 56 lbs—Une cargaison à arriver, vendue à 55c.

Avoine, par 32 lbs—Pas de transactions.

Alcalis, par 100 lbs — Potasse, premières, $5.45 à $5.50 ; inférieures 5.12½ à $5.20. Perlasse, $6.60.

Lard par qrts de 200 lbs—Aucune vente de rapportée.

Beurre par lbs—Frais de choix de 17 à 18c, ordinaire de 15 à 16c.

Fromage—Marché tranquille, nouveau vendu de 11½ à 12c, de manufacture de 13c à 13½c.

MARCHÉ DE NEW-YORK.

(Par Télégraphe.)

New-York, 28 juillet.

Coton.—Tranquille et languissant, 35c midling.

Farine.—Reçu 5,838 qts. Marché ferme pour bonne qualité et lourd et à la baisse pour les autres. Ventes 7,200 qts, 5.60 à 7.60 supf de l'Etat ; 6.75 à 8.25 ex de l'Etat ; 8.30 à 9.75 choisie do ; 5.00 à 7.00 supf de l'Ouest ; 6.85 à 8.50 comm à ordin ex de l'Ouest et 8.15 à 9.85 com à bonne, marques d'export ex R H O.

Farine du Canada.—Très rare et ferme, 8.40 à 9.80 comm : 9.80 à 11 bonne au choix ex.

Farine de Seigle.—Tranquille.

Blé.—Reçu 3,907 mts. Marché plus ferme et tranquille, avec bonne demande pour nouveau No 1 du printemps. Ventes 1,070 mts nouveau No 1 de Mil, 2.05 à 2.10 et 7,200 mts do No 2.

Seigle—Reçu aucun, de l'Etat 1.08.

Orge—Reçu aucune, marché lourd.

Blé-d'Inde—Reçu 1,033 mts, sans changement décidé, ventes 94,000 mts, 83 à 84c vieié, 84½ à 85 sain mêlé de l'Ouest, 90c jaune de l'Ouest et 95c jaune sain.

Avoine—Reçu 17,824 mts, marché en faveur des acheteurs, ventes 2,000 mts, 46 à 47c de Chicago et d'Iowa, 48 à 52c de Mil, et 61c de Jersey.

Lard—Fermé lourd, nouveau mess, 31 56 comptant.

Saindoux—Ferme 18 à 20½c

DERNIERS AVIS DE L'OUEST.

(Par télégraphe.)

Milwaukee, 27 juillet.

Blé—No. 1 ouvert à 1.75½, monter à 1.78, fermé lourd 1.75 à 1.75½, reçu 6,000 mts ; No. 2 1.58.

Farine—$8.25.

Chicago, 27 juillet.

Blé—No. 1 $1.57 à $1.57 ; reçu 5,000 mts.

Blé-d'Inde—Actif, 63c à 63½c ; reçu 130,000 mts.

IMPORTATIONS.

28 juillet

Par le Grand-Tronc Est—S Cochrane 1 bte, 1 table, C & Caverhill 10 btes, S Freese 10 do, chemin de fer du Grand-Tronc, Pointe St Charles, 2 cs, J Redpath & fils 84 bcts sucre, J Rhynas 606 btes, G Childs 600 do, 166 do poisson.

Par le Champlain—W R Hibbard 2 btes, Converse C & L 50 do, R Camirant 380 peaux vertes, J Round & fils 1 bte, F & Workman 1 cse, J L Bangs 1 cse, T Robertson 1 pqt 1 bte, F & Workman 19 btes, W P Ryan 11 bles, J Boyd 1 pqt, R Forsyth 1 bloc de marbre, N Austin 1 bte, C Rubber & cie 10 qrts d'huile, H Mincher & cie 1 cq, Sinclair J & cie 500 btes, W R Hibbard & cie 20 qrts, J Austin & cie ½ qrt d'huile, F & Workman 10 pqts, W Darling & cie 2 cs, M & Donovon 1 bte, E Hudon & fils 2 machines, J Round & fils 5 btes, Hall Kay & cie 3 do.

Par le Grand-Tronc Ouest—W Nevin & cie 4 qrts alcalis, Aiken & K 2 do, Nield & cie 6 do, D Morrice 2 do, W & R Muir 7 do, divers 8 do, Laidlaw M & cie 200 qrts farine, K Livingston & cie 200 do, R Mitchel 200 do, Gooderham & W 200 do, T N A Smith 000 do, G Desholm 100 do, J Oliver & cie 100 do, T Leeming & cie 100 do, W Parkyn 1800 mts blé K Livingston & cie 350 mts pois, R R Cheaun 63 cqs vin, A Nivin 100 qrts farine d'avoine, C A Stark 50 do, C J Cusack 1500 mts d'avoine.

CANAL LACHINE.

Par le Lord Elgin, d'Ogdensburg—M P Ryan 695 btes fromage, C & H 60 do, G Hagar 5 btes.

Par la barge Martha, de Kingston—C A Stark & cie 280 qrts farine, Laidlaw M & cie 171 do, R Mitchell 200 do, J Tracy 150 do, commande 36,420 mts blé-d'Inde.

Par l'America, de Ste Catherine—N & Meelon 2011 qrts farine, C A Stark & cie 256 do.

Par le Whitby, d'Hamilton—Riston & frère 21 qrts, C J Cusack 400 do farine d'avoine, D Butters 72 qrts farine 121 do farine d'avoine 3090 mts avoine, J E Scott 100 qrts farine d'avoine, Aiken & K 100 do farine, R T Routh 151 sacs pois, J E Underker 90 qrts farine, J Williamson 57 do, D Butters 100 qrts farine d'avoine, C A Stark & cie 100 do farine, J Rounds 1 ble 1 btc.

PORT DE MONTRÉAL.

ARRIVAGES.

SS Hibernian, J E Dutton, Liverpool 16 juillet, H & A Allan, 1888 tons.

DÉPARTS.

Barque Far West, Chs King, Londonderry, G & D Shaw, 380 tons.

Goélette Norland, R Davison, Pictou, Th Laing, 89 tons.

Goélette Marceline, G Poirier, pour Québec et la mer, Capitaine, 45 tons.

EXPORTATIONS.

Par la goëlette Norland, capt Davison, pour Pictou—W Brodie & cie 550 qrts farine 10 do farine d'avoine 16 doz balais 2 qrts 1 bte savon 6 sacs, J Dougall 250 qrts farine.

Par la barque Far West, capt King, pour Londonderry—D Butters 22,800 mts blé-d'Inde, G & D Shaw 820 planches 40 madriers.

PORT DE QUÉBEC.

ARRIVAGES.

24 juillet.

Goélette Louise Anna, Boulanger, St Jean, T. N, J LeMesurier & cie, peaux de loup-marin.

Goélette Sarah, Dangiade, Pictou. —, N Allard, plâtre et morue

Goélette Marie Elvine, Fournier, Gaspé, —, T Fraser, fer en saumon et poisson.

NOUVELLES TELEGRAPHIQUES

EXPÉDIÉES A *LA MINERVE*.

DEPECHES GENERALES

New-York, 28.

On rapporte dix cas de choléra, en cette ville, dont trois mortels, et six cas à Brooklin, dont un fatal.

THEATRE ROYAL !

PROPRIÉTAIRE......MR J. W. BUCKLAND.
DIRECTEURS........MM. J. W. BUCKLAND et VINING BOWERS.

Lundi Soir, 30 Juillet.

Première apparition de la belle et célèbre artiste MISS CECILE RUSH, qui fera sa première apparition en cette ville comme FANCHON, dans le beau drame domestique de

LITTLE CRICKET,

JAMES CARDEN.................LANDRY

En répétition le beau drame de IDA LEE, dans lequel MISS CECILE RUSH paraitra.

Prix d'admission :—Loges privées, $3 ; Premières, 50 cts, 37½ cts ; Parterre, 25 cts.

Des Siéges peuvent être obtenus au Magasin de Musique de Prince.

Portes ouvertes à 8 heures moins un quart ; la représentation commencera à 8¼ heures.

28 juillet. 268

GRAND PIQUE-NIQUE

DANS LES

ILES DE BOUCHERVILLE,

AU PROFIT DE LA

Société de St. Vincent-de-Paul,

CONFERENCE ST. JACQUES,

MERCREDI, LE 1er AOUT.

Afin de se rendre au désir d'un grand nombre de personnes, il y aura deux voyages durant la journée.

LE VAPEUR TERREBONNE.

Capt. L. H. Roy,

laissera son quai à HUIT heures A. M. et UN heure P. M. Un quai fortement construit a été arrangé pour le débarquement des passagers.

Prix, 25 cts : enfants, 12½ cts.

25 juillet. 652

Union des Societes de Bienfaisane,

GRAND CONCERT

DANS LA

Salle du Marché Bonsecours,

POUR VENIR EN AIDE AUX

ORPHELINS SOUTENUS PAR CES SOCIÉTÉS,

QUI AURA LIEU

MERCREDI, 8 AOUT 1866.

☞ Programme sous peu de jours. ☜

Le Corps de Musique du 25ème Régiment, K. O. B., et les Orphéonistes sont engagés.

25 juillet. 265

AVIS

DES SOUMISSIONS pour l'achat à tant dans le $ du Fonds de MARCHANDISES SECHES, MEUBLES et COMPTOIRS de magasin, avec le LOYER des Prémisses No 61 Rue Notre Dame, seront reçues jusqu'à LUNDI le 6e jour d'Août prochain par le syndic soussigné nommé aux biens de Labelle et Crevier, à son bureau No. 294 rue St. Paul, où l'on peut voir l'inventaire.

On peut maintenant examiner le Fonds jusqu'au 6 du prochain mois de DIX A. M à SIX P M. Si l'on ne disposait pas du fonds par vente privée avant cette date, il sera offert à l'encan public le 8 prochain à DIX heures A. M.

FRS. LECLERC.
LOUIS S. OLIVIER.
Syndics

Montréal, 28 juillet 1866. 269

Compagnie

—DE—

TELEGRAPHE PROVINCIALE.

En connection avec toutes les principales villes et cités du Canada.

BUREAUX : NO. 69 RUE ST. FRANÇOIS-XAVIER.

30 juillet. 269

Wm. A. Curry,

AGENT D'IMMEUBLES ET COMPTABLE

AGENCE POUR

Maisons et Terrains ; Emprunts faits sur des Propriétés Foncières.

BUREAU : 84, GRANDE RUE ST. JACQUES

☞ Les capitalistes étrangers sont invités à communiquer avec l'annonceur.

6 juin. A 224

VENTE PAR ENCAN.

PAR L. DEVANY.

Vente considérable et importante de

CHEVEUX, CHARRETTES, CAROSSES, WAGGONS, BUGGIES, HARNAIS, &c.

Le soussigné a reçu instruction de vendre à la résidence de feu M. James Curran, No. 92 rue Colborne, MERCREDI MATIN, 1er Août, tous les effets appartenant à la succession consistant en :

8 chevaux de traits splendides, de mérite supérieur
1 poney de carosse, tranquille au harnais
12 belles charrettes en bon ordre
Waggons doubles et simples
Un magnifique carosse de famille, presque neuf
Plusieurs buggies magnifiques
1 grand waggon de diligence
15 Sleighs simples et doubles
15 harnais doubles et simples
Selles de messieurs, brides, etc
1 selle supérieure, presque neuve, pour Dame
Robes d'ours et de buffle
Couvertures de cheval, objets d'écuries, etc., etc,
Avec d'autres effets non énumérés.

—AUSSI,—

Une grande grille de Cuisine coutant $150.

Vente à DIX heures.

Par ordre de O. J. Devlin, écr. N. P.

L. DEVANY,
Encanteur.

267

AVIS.

En l'absence du soussigné, pendant quelques semaines, pour aller prendre les bains de mer, toutes les ventes dans lesquelles il est concerné, seront faites par M. JOHN PATTERSON, jusqu'à son retour.

L. DEVANY,
Encanteur.

Montréal, 26 juillet 1866—268 di

VENTE PAR ENCAN.

PAR JOHN O. BROWN.

Vente de Meubles

MARDI prochain, le 31 Juillet, seront vendus à l'encan tous les MEUBLES de la maison No. 440, rue Ste. Marie, faubourg de Québec, un assortiment choisi de meubles en acajou, comprenant sofas, tables, chaises, commodes, couchettes, literie, poele de cuisine, gravures, porcelaine, faience, verrerie, &c.

Vente à DIX heures.

JHON O. BROWN.
Encanteur.

269

VENTE

PAR

AUTORITE DE JUSTICE

LUNDI, le VINGT d'AOUT prochain, au plus offrant et dernier enchérisseur, seront vendus les IMMEUBLES suivants, dépendant de la substitution créée par le testament de feu PASCHAL PERSILLIER dit LACHAPELLE, fils, Ecuier, savoir :

1o. DEUX TERRES contigues, situées en la dite paroisse de la Visitation du Sault-au-Récollet, contenant chacune trois arpents de front sur vingt-quatre arpents de profondeur, plus ou moins, bornées partie par le chemin de la Reine et partie par les emplacements appartenant aux nommés Benjamin Trudeau, Jean-Baptiste Gaudry, Joseph Guilbault et autres, d'un côté partie par l'emplacement de la Veuve Pigeon et partie par la terre de Joseph Beauchamp, de l'autre côté par Lin Prévost et en profondeur par les terres du Domaine de Messieurs les Ecclésiastiques du Séminaire de St. Sulpice de Montréal, Seigneurs de l'Isle de Montréal et autres lieux, avec trois maisons, dont deux en pierre et l'autre en bois, granges, étables et autres dépendances dessus érigées.

2o. UN LOPIN DE TERRE EN PRAIRIE, situé au même lieu, contenant neuf arpents en superficie, plus ou moins, sans aucune garantie de mesure précise, et tel que borné, savoir : tenant par devant partie au chemin de la Reine et partie à divers emplacements appartenant aux nommés Léon Tarcot, Robert Dagenais et autres, en profondeur à la Rivière-des-Prairies, d'un côté à une rue de descente qui sépare le dit lopin de terre d'avec celui appartenant à l'Œuvre et Fabrique de la dite paroisse et de l'autre côté à une autre rue de descente qui conduit aux moulins et bâtiments ci-après mentionnés avec une maison et dépendances dessus érigées.

3o. UN AUTRE LOPIN DE TERRE situé au même lieu, contenant environ trois arpents en superficie et connu sous le nom de " Commune," tenant par un bout à la dite Rivière-des-Prairies, à l'autre bout à divers emplacements, d'un côté au chemin qui conduit aux dits bâtiments et moulins, lequel chemin sépare ce lopin de terre d'avec celui précédemment décrit, et d'autre côté à une petite rue qui conduit à la dite Rivière, sans bâtisse.

4o. L'ISLE DE LA VISITATION située au même lieu, vis-à-vis les deux lopins de terre ci-dessus décrits, contenant environ quarante arpents de terre en superficie, plus ou moins, avec trois emplacements dessus deux desquels sont contigus et considérés aujourd'hui comme un seul emplacement, et sur lesquels il y a deux maisons en bois et autres dépendances ; (les autres emplacements qui se trouvent sur la dite Isle n'appartenant pas à la succession du dit feu Paschal Persillier dit Lachapelle,) la dite Isle jointe aux susdits lopins de terre par une digue à laquelle sont attachés divers Pouvoirs d'Eau et sur laquelle sont construits un Moulin à Farine en pierre, contenant diverses Machines à carder et à fouler et deux autres bâtiments aussi en pierre ainsi qu'un moulin à Scie et dépendances (lequel moulin à Scie n'appartient pas à la dite succession(avec ensemble trois Islets près de la dite Isle, appelés l'un " le Cheval de Terre," l'autre, " l'Isle Ronde," et le troisième, " l'Isle au Sergent " et tous les Islets et Battures adjacentes.

5o. UN TERRAIN situé en la Paroisse de St. Joseph de la Rivière des Prairies, en l'Ile de Montréal sur la devanture de la terre concédée ci-devant au nommé Jean-Bte. Si ard et appartenant actuellement aux représentants de François Roy, d'un arpent en superficie, c'est-à-dire de deux arpents de front sur un demi arpent de profondeur, situé sur la dite Rivière des Prairies, le dit Terrain ci-devant réservé par les dits Seigneurs de l'Ile de Montréal pour une place de Moulin : plus un arpent de terre en superficie à prendre sur la Terre du dit François Roy, lequel arpent de terre les dits Seigneurs ont acquis de ce dernier et ses enfants par acte reçu devant Maître Jobin et collègue, notaires, le 5 Janvier 1832, ave cle droit de faire passer sur la terre des représentants du dit François Roy un canal de trente pieds de large pour l'usage du moulin et d'ouvrir un chemin de même largeur conduisant du chemin de la Reine au terrain ci-dessus, et tel qu'il appartenait ci-devant aux dits Seigneurs par l'acte précité

Les immeubles ci-dessus en premier, second, troisième et quatrième lieux décrits seront vendus à DIX heures A. M. à la porte de l'église de la paroisse de la Visitation du Sault aux Récollets, et l'immeuble en quatrième lieu décrit, à 3 heures P. M. à la porte de l'église de la paroisse de St. Joseph de la Rivière des Prairies.

Titres incontestables.

Pour les conditions, s'adresser à BAZILE PICHÉ, écr, Village du Sault-au-Récollet, ou au Notaire soussigné, à Montréal.

L. O. HETU, N. P.
16, Petite Rue St. Jacques.

Montréal, 30 juillet 1866. ts'0 268

VENTE PAR ENCAN.

PAR JOHN J. ARNTON.

Vente de Meubles et Effets de Ménage Modernes, appartenant à une Résidence de Première Classe.

Le Soussigné a reçu instruction de C. F. SMITHERS, Ecr, (qui laisse cette Cité,) de vendre à sa résidence, No. 70, Rue St. Urbain, (en haut), MARDI, le 31 JUILLET, tous ses MEUBLES et EFFETS de MENAGES, un magnifique piano " CHICKERING," des Tapis de prix, etc. Les suivants méritent une mention spéciale :—

TAPIS (presque neuf), de 120 verges, Garniture de Salon, en Noyer et couvert en étoffe Magenta, Deux Garnitures de Rideaux pour Fenêtres, à l'avenant ; Chaises, Prie-Dieu élégant, etc., en brocatelle et avec siége enjolivé, belle Etagère en Noyer et 6 What-not à Tablettes, Tables en Acajou, Table de Centre le Dessus en Marbre Blanc, Beau PIANO EN PALISSANDRE, " Chickering, 7 octaves, les coins arrondis ; Gravures dans de beaux Cadres, Statuettes en Marbre de Paros, Vase, Fleurs en Cire et Ornements de Cheminée, Tapis de Salle à Diner écarlate et bleu foncé, Grand Sofa et Chaises en Cuir, Sideboard en Acajou, ouvragé avec art et Grande Table Ovale à Diner en Acajou, fabriqués par " Hilton ;" Deux Garnitures de Rideaux en Damas, Gazelier à Quatre becs, Service à Déjeuner en Porcelaine Blanche et Dorée, Vaisselle pour Diner, Verres taillés, Coutellerie, etc. ; environ 70 verges carrées de Toile Cirée Anglaise ; Horloge pour Salle (gardant bien le temps) ; Table et deux Chaises de Salle en Noyer par " Hilton," Table pour Salle à Déjeuner, Chaises en Noyer, le Dossier en Ovale, Bibliothèque avec deux ailes en Acajou, Conduit à Eau de 50 pieds de long, do de 25 pieds avec Arrosoir ; Deux Siéges Sydenham, pour Jardin, Rafraichissoir Excellent, Poêle de Cuisine avec Tuyaux pour eau chaude, et les ustensiles ordinaires de Cuisine.

Dans les Chambres, les Tapis sont *tous en laine* et en bon ordre. Elles contiennent les meubles ordinaires : Paillasses, Matelats en Crin, Vaisselle pour Toilette, Commodes, Couchettes en Fer, doubles et simples, et autres Couchettes, Miroirs avec le contenu de la Chambre des Enfants, Grande Garde-robe en Acajou, (avec centre et deux ailes), par " Hilton," garnie de Tablettes, 1 do de grandeur ordinaire. La garniture de Chambre No. 1 est en bon Acajou et d'une belle qualité ; aussi une grande quantité d'effets de ménage utiles

Vente à DIX heures.

JOHN J. ARNTON,
Encanteur.

268

VENTE PAR ENCAN.

PAR SAMUEL & CIE.

VENTE POUR LE COMMERCE

DE

Marchandises Seches

MARDI, le 31 Juillet, on vendra aux magasins des soussignés, 558 et 560, rue Craig, près la Place d'Armes, les marchandises suivantes

Soieries noires, châles indiens
Lindsey Woolsey, Alpacas
Toiles pour chemises, coton gris, toile écrue
Chemises de couleur, passes de goût
Toile pour draps de lit
Nubias, bonnetterie, mouchoirs, &c.

—AUSSI :—

Deux Châles Indiens bien travaillés, de $300 chaque.

Vente à DEUX heures.

SAMUEL & CIE.,
Encanteurs.

269

CREVIER & POITRAS.

No. 66,

GRANDE RUE ST. JACQUES.

VOISIN DU TATTERSALL'S,

Ont l'honneur d'annoncer au public de Montréal et de la campagne qu'ils ont considérablement augmenté leur fonds de commerce et ils attirent tout spécialement l'attention des maîtres de maison sur leur

CELEBRE COMPOSITION

POUR

Peinturer les Couvertures

EN FERBLANC ET EN TOLE.

Cette composition a été brevetée aux Etats-Unis et la pose ne coûte que UN CENT du pied quarré pour deux couches.

Les personnes qui désireraient la poser elles-mêmes pourront s'en procurer à UNE PIASTRE le GALLON.

28 juillet—268 omp

Articles requis pour la saison.

POELES A L'HUILE DE CHARBON,

très-économiques, sans odeur et ne donnant point de chaleur : glacières et garde-manger, couvre-plats en fil de fer Fers à repasser et aussi petites fournaises pour charbon de bois Vaisseaux en fer fatencé pour confitures, etc Venant d'être reçu : un joli assortiment de cages pour oiseaux et aussi pour souris blanches, boites de toilette en ferblanc peint, brosses, peignes, etc., pour Pensionnats. A vendre chez

L. J. A. SURVEYER,
Marchand de Ferronnerie,
524, rue Craig, en face de la rue
St. Charles Borromée.

30 juillet—269 smk

Acte concernant la faillite, 1864

Dans l'affaire de

SÉBASTIEN CLÉMENT dit LARIVIÈRE, de Montréal, C. E., Failli.

Une première feuille de dividende amendée a été preparée, sujette à objection jusqu'au dix-septième jour d'Août 1866.

JOHN WHYTE,
Syndic.

Montréal, 26 juillet 1866—269 ds

Vente par Autorité de Justice.

MARDI, le 21e jour d'Août prochain, à Onze heures de l'avant-midi, au bureau du Notaire soussigné, No. 16 Petite Rue St. Jacques, en la cité de Montréal, au plus offrant et dernier enchérisseur, sera vendu l'immeuble suivant dépendant de la communauté de biens qui a existé entre feu Nicolas Nadeau dit Nantais, en son vivant charretier de Montréal, et Dame Domithilde Beaudoin, son épouse survivante, savoir :

UN EMPLACEMENT situé dans le Quartier St. Jacques de cette cité, contenant quarente pieds de front sur quatre vingt pieds de profondeur, mesure française, borné en front par la rue Lagauchetière, d'un côté par M. François Lamarche, de l'autre par Richard Holland et en profondeur par un nommé Lafricain, avec une maison en bois à un étage et autres bâtisses dessus construites.

Pour les conditions, s'adresser au Notaire soussigné.

L. O. HÉTU, N. P.,
16 Petite Rue St. Jacques.

Montréal, 30 juillet 1866—269 ts c

LE soussigné, ayant abandonné les affaires, a transporté son Bureau au No. 78 rue St. Joseph, et prie toutes les personnes qui lui doivent, de régler avec M. P. Gareau, le seul qu'il ait autorisé à cet effet, et d'éviter les frais de justice.

CHARLES GAREAU.

27 juillet ds 267

On Demande

Un COMMIS qui aurait déjà servi dans un magasin d'épiceries. Un bon salaire sera accordé. S'adresser au No. 97, rue St. André.

28 juillet—268 omk

VENTE PAR ENCAN.

PAR G. McGREGOR.

Cet après-midi

Vente pour le Commerce de Drogues.

LUNDI, le 30 du courant, le soussigné vendra à ses magasins, Nos. 459 et 461, Rue St. Paul, une consignation de valeur de DROGUES, PEINTURES, &c., comprenant :

Indigo
Cochenille
Prune de Monsieur
Eau de Cologne
Bleu d'outremer
Hipernicwood
Gomme Arabique
Quinine (Pelletier)
W. Black
Vermillon
Do (commun)
Rosepink
Rose
Silk Green
Carmin
Carmin d'Indigo
&c. &c. &c.

Vente à DEUX heures.

☞ On pourra voir les échantillons Samedi et Landi.

G. McGREGOR,
Encanteur.

266

FOND DE BANQUEROUTE

DE

Faience, Verrerie, Etc.

JEUDI, le 2 août, le soussigné vendra sans réserve, à ses magasins Nos. 459 et 461, Rue St. Paul, un Fonds de Banqueroute de FAIENCE, VERRERIES, Etc., comprenant :

Plats et Nappes ornés de dessins
Pots coloriés et Beurriers
Bols et Vaisselle de Chambre
Vaisselle plate et service à thé gravés
Soupières et Plats à couvercle
Pots à Thé, Sucriers et Vaisselle à Crême
Vaisselle à Moutarde, Sel et Poivre
Carafes, grands Verres, autres Verres, &c.

Vente à DEUX heures.

G. McGREGOR.
Encanteur.

269

Compagnie du Richelieu

Ligne Journalière de Vapeurs de la Malle Royale

ENTRE MONTRÉAL ET QUÉBEC.

Le Vapeur *QUÉBEC*, Capt. J. B. LABELLE partira du Quai Richelieu pour Québec CE SOIR, à sept heure, arrêtant aux ports intermédiaires

PRIX DU PASSAGE :

Première Classe............ **$2.50**

(Repas et lits ouverts dans la chambre des Messieurs inclus.)

Seconde Classe............ **$1.00**

Les billets de passage seront vendus au Bureau sur le Quai. Les Cabines ne seront retenues qu'en prenant les billets au Bureau.

La Compagnie ne sera pas responsable des montants d'argent ou effets de valeur, à moins qu'un connaissement, spécifiant la valeur, ne soit signé à cet effet.

Pour plus amples informations, s'adresser au Bureau, 203, Rue des Commissaires.

J. B. LAMÈRE,
Agent Général.

Bureau de la Compagnie du Richelieu,
Montréal 30 Juillet 1866.

PAIN KILLER !

Ce remède, pris intérieurement, guérit la dyssenterie, le choléra, la diarrhée et les crampes et douleur d'estomac, les maladies des poumons, les coliques, les maladies du foie, la dyspepsie ou l'indigestion les maux de gorge, les rhumes subits, toux, &c.

Quand on l'applique à l'extérieur, il guérit les furoncles, panaris, coupures, meurtrissures, brûlures, plaies, foulures, entorses, enflures des jointures, mal de dent, douleurs au visage, névralgie et rhumatisme, pieds gelés, &c, &c.

☞ Gare aux contrefaçons et aux imitations. Demandez du *Pain Killer Végétal de Perry Davis* et n'en prenez point d'autre. A vendre chez tous les Droguistes et les Epiciers.

Prix : 15c, 25c et 50c par Bouteille.

PERRY DAVIS & FILS,
Manufacturiers et propriétaires,
378, Rue St. Paul,
Montréal.

4 juillet—247—a 3 A A B C

VENTE PAR LE SHERIF

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les terres et tènements ci-dessous mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer, à cet égard, des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat en vertu du chapitre trente six des Statuts Refondus pour le Bas-Canada, sont par les présentes requises de les faire connaitre suivant la loi. Toutes oppositions afin de conserver, pourront être filées dans aucun temps, dans les deux jours qui suivront le rapport du dit Bref.

Venditioni Exponas du District de Montreal.

Montréal, à savoir : No. 1645. } ALFRED W. STIKEMAN, de la cité de London, dans cette partie du Royaume Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande appelée Angleterre, Ecuyer, Demandeur ; contre les terres et tènements de HENRY PAUL, de la cité de Québec, Gentilhomme, en sa capacité de tuteur dûment nommé à William Edward Gugy Holmes et Augustus Henry Holmes, enfants mineurs de feu William E. Holmes, en son vivant de la cité de Montréal, Ecuyer, Avocat, Défendeur ès qualité.

Les dites terres et tènements mentionnés et décrites en la cédule annexée au dit bref, marqué A, comme suit, savoir :

3 Un lot de terre ou emplacement de forme irrégulière sis et étant en la cité de Montréal, contenant environ trente-et-un pieds en front et en arrière, sur environ cent vingt sept pieds de profondeur dans la ligne latérale nord-est et environ cent vingt-six pieds neuf pouces dans la ligne latérale sud-ouest, le tout mesure anglaise, et plus ou moins ; borné en front par la rue Sherbrooke, en arrière par une ruelle communiquant avec la rue de Bleury et commune à tous les lots adjacents, au coté nord-est par les representants de feu William E. Holmes, et au coté sud-ouest par M. E. David, Ecuyer—ensemble avec une maison en pierre de taille (dont les murs sont mitoyens,) et autres bâtiments dessus érigés, ensemble avec le droit d'entrée et sortie par la dite ruelle

Pour être vendus à mon bureau, en la cité de Montréal, le TRENTE-ET-UNIEME jour d'Août prochain à DIX heures de l'avant-midi, le dit Bref rapportable le Huitième Jour de Septembre prochain.

T. BOUTHILLIER,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Montréal, 26 juillet 1866. } 267

FERDINAND CORBEILLE,

AVOCAT,

No. 6, Petite Rue St. Jacques.

Montréal, 23nov. 1865—14 akD

1866.

NOUVELLES CRINOLINES

DE

J. W. BRADLEY.

CRINOLINE ELLIPTIQUE

OU A DOUBLE CERCLE.

Ces crinolines ne plient ou ne se brisent pas comme les cercles simples, mais conservent leur forme gracieuse et parfaite, où trois ou quatre crinolines ordinaires auraient été mises de côté comme inutiles. Chaque crinoline est composée de deux cercles en acier bien faits, fortement liés ensemble, de sorte qu'ils forment la crinoline la plus forte, la plus flexible et la plus légère. De fait, pour la promenade ou la maison, l'église, le théâtre, les chars, carosses, assemblées nombreuses, &c, &c, &c, elles sont supérieures à toutes les autres, et réunissent le confort, la durée et l'économie, à cette élégance de forme qui fait de la

CRINOLINE ELLIPTIQUE

OU A DOUBLE CERCLE

La favorite du monde élegant.

Pour jeunes Dames, Demoiselles et Enfants elles sont très-supérieures à toutes les autres.

Demandez la

CRINOLINE ELLIPTIQUE OU A DOUBLE CERCLE

manufacturée exclusivement par

WESTS, BRADLEY & CARY,

les seuls propriétaires de la patente,

97, *Chambers, et* 79 *et* 81, *Rue Reade,*

NEW-YORK.

☞ A vendre dans tous les magasins de première classe aux Etats Unis, Havane, Cuba, Mexique, Amérique du Sud, Indes Occidentales et autres pays.

MODES DU PRINTEMPS.

CRINOLINES

Elliptiques et à double cercle

LE NEW EMPRESS

Et toutes autres formes de toutes les grandeurs

A VENDRE PAR

Henry Morgan & Cie.

CRINOLINE ELLEPTIQUE

DE

J. W. BRADLEY

Nouvelles Modes du Printemps

L'EMPRESS TRAIL,

L'ORGUEIL DE L'UNIVERS,

Et autres formes de toutes grandeurs et de numéros differents.

A VENDRE PAR

H & H. Merrill.

AVIS AU MONDE ELEGANT.

NOUVEAUTÉ DE LA SAISO

L'Imperial Trail

Et autres crinolines elliptiques de toutes grandeurs fabriquées par

J. W. Bradley.

A VENDRE CHEZ

Murphy, Freres.

CRINOLINE ELLIPTIQUE

A Double Cercle

DE

J. W. BRADLEY.

Crinoline la plus populaire, la plus élégante, la plus à la mode et la plus économique

A VENDRE CHEZ

G. A. Gagnon & Cie.

ELLES FONT FUREUR

LES

CRINOLINES A DOUBLE CERCLE

DE

J. W. BRADLEY.

Elles sont de beaucoup supérieures aux autres en beauté, grâce, confort, élégance et durée.

A VENDRE CHEZ

Madame Gaun.

CRINOLINES ELLIPTIQUES

DE

BRADLEY

Sont la plus grande amélioration dans les Crinolines pour Dames que nous ayions vue.

Elles sont tout-à-fait élégantes et confortables.

A VENDRE PAR

Joseph Beaudry & Cie.

ACHETEZ LA MEILLEURE

La Crinoline à dernière façon,

CELLE A DOUBLE CERCLE,

Fabriquée par

J. W. BRADLEY

A VENDRE PAR

Dufresne, Gray & Cie.

17 juillet—256 sm

CIRQUE!

RETOUR TRIOMPHAL

DU

CIRQUE EUROPEEN

DE

S. B. HOWE,

DU

PALAIS DE ASTLEY

ET

ALHAMBRA DE LONDRES

ET DU

CIRQUE IMPERIAL DE PARIS,

AUX

Provinces Britanniques,

Et maintenant dans son

GRAND TOUR A TRAVERS LES CANADAS EST ET OUEST.

Patronné en Angleterre par

Sa Majesté la Reine, S. A. R. le regretté feu Prince Albert, S. A. R. le Prince de Galles et la famille Royale, et les principaux personnages du Continent et de l'Europe

Cherchez-le !

Attendez-le !

Voyez-le !

GRAND CIRQUE EUROPEEN DE S. HOWE,

L'amusement modèle du jour, déclaré par la Presse et le public la meilleure représentation Equestre et la meilleure Ménagerie du Continent,

ECLIPSANT L'UNIVERS ENTIER

Dans la splendeur éblouissante, la pompe brillante, l'inimitable magnificence de ses exhibitions publiques, dont l'éclat surpasse la gloire des jours de la Chevalerie ou les splendeurs du CAMP DU DRAP D'OR.

Arrive, Arrive, Arrive!

Il s'ouvrira dans le JARDIN GUILBAULT, Montréal, pour 5 jours seulement, savoir : LUNDI, MARDI, MERCREDI, JEUDI et VENDREDI, 30 et 31 Juillet, et 1er, 2 et 3 Août.

Cette courte saison sera inaugurée par une GRANDE DEMONSTRATION DANS LES RUES, dont une des parties proéminentes sera une cavalcade de Chevaliers en Armures d'acier poli, accompagnés par des Dames magnifiquement vêtues en costume du temps des Croisades.

Des chars portant des Tableaux magnifiques dont un renfermera

UN LION VIVANT

Et contiendra un tableau allégorique de la Paix représentée par un groupe de belles femmes, classiquement ornées ; aux pieds de la Grande-Bretagne se tient couché un immense LION VIVANT dompté par M. Crockett ; autour se tiennent groupées de belles jeunes filles représentant l'Europe, l'Asie, l'Afrique et l'Amérique.

Char Maritime de Neptune, char Chinois de Confucius, cage massif à Lion et autres chars. Chars et berlines d'un travail exquis traînés par de magnifiques chevaux étrangers et suivis par toute la troupe des artistes renfermant les plus belles amazones de l'univers.

Quatorze Ponies de Shetland traînant le char magnifique de Titania, le tout formant le plus beau spectacle qui se soit jamais vu sur ce continent. La Loge aux Lions Sauvages et féroces de Crocket sera exhibée à chaque représentation par M. Pierce qui entrera dans la Loge aux Lions et fera voir son pouvoir magnétique et étonnant sur les monstres du désert, les nourrira de viandes crues qu'il leur présentera avec sa main et fera voir son contrôle absolu. La compagnie se compose d'au-delà de cent artistes, hommes et femmes,

DOUBLE TROUPE D'ACROBATES.

ADMISSION :—50 cents ; enfants au-dessous de 10 ans, 25 cts.

Représentations à DEUX heures et à SEPT heures et demie P. M.

Pour plus ample détail voir les affiches.

Le Circle de Howe sera à Montréal aux dates susdites et à ST. JEAN, SAMEDI, 28 Juillet.

CORPORATION DE MONTREAL.

ELECTION

DANS LE

QUARTIER St. ANTOINE

La démission du Conseiller McNevin ayant créé une vacance dans la représentation du Quartier St. Antoine, de cette cité, AVIS PUBLIC est par les présentes donné que, conformément à la huitième section de l'acte 23 Vict., chap. 72, la nomination de Candidats pour remplir la dite vacance aura lieu en plein air, à la Pesée du Marché au Foin, Place Victoria, à DIX heures A. M., MARDI prochain, le VINGT-QUATRIEME jour de JUILLET courant, et que le Conseiller ST. CHARLES présidera la dite nomination.

Dans le cas où il n'y aurait qu'une seule demande ou réquisition le jour de la dite nomination, ou que toutes les demandes ou réquisitions faites ce jour-là seraient pour le même candidat, ce dernier sera alors proclamé élu Conseiller pour le dit Quartier, en remplacement du Conseiller McNevin comme susdit ; mais s'il y a deux ou plusieurs personnes mises en nomination pour la dite vacance, un POLL sera accordé et se tiendra LUNDI et MARDI, les TRENTE et TRENTE-ET-UN JUILLET courant, et l'élection se fera de la manière prescrite par la loi.

(Par ordre),

CHS. GLACKMEYER,
Greffier de la Cité.

Bureau du Greffier de la Cité
Hôtel-de-Ville,
Montréal, 19 juillet 1866. } 261 1

AVIS

Malle Royale entre Quebec et les Provinces d'en Bas.

LE SUPERBE VAPEUR EN FER A HELICE

Lady Head,

CAPITAINE MARMEN.

LAISSERA le QUAI ATKINSON

Mardi, 31 Juillet courant,

A QUATRE HEURES P. M.,

POUR les PROVINCES d'en BAS

Touchant aux places ci-dessous, en allant et revenant :

BASSIN DE GASPÉ,
PERCÉ,
PASPÉBIAC,
DALHOUSIE
MIRAMICHI,
SHEDIAC et
PICTOU.

Tous les Bagages sont aux risques des propriétaires.

Passage payable et lit pris au Bureau.

Il ne sera pas pris de fret après 2 heures P. M. le jour du départ

Pour Fret et Passage, s'adresser à

F. BUTEAU,
Gérant,
Quai Atkinson, Rue St. Jacques, Québec

Québec, Juillet, 1866—262

GAZELIERS

EN

VERRE, BRONZE ET OR MOULU

Un assortiment considérable de GAZELIERS dont quelques-uns dans le dernier goût, vient d'arriver.

Gazeliers bronzés en relief et à deux Becs, complets avec Globes $7 50
Do, Do, posés n'importe où à Montréal, en bon ordre 8 50
Gazeliers bronzés en relief et à trois becs complets 11 50
Do, Do, posés en bon ordre 12 50

—AUSSI,—

Un nombre considérable de GAZELIERS EN VERRE pour 2, 3, 4, 5 et 6 becs.

GAZELIERS BRONZÉS pour 1, 2, 3, 4 et 5 becs.

GAZELIERS EN OR MOULU du plus beau travail.

LAMPES, CROCHETS et LUSTRES pour Salle, de toute description.

Toutes les Lampes seront posées par le Plombier que j'emploie à mes risques et dépens.

RICE SHARPLEY,
CRYSTAL BLOCK,
281, Rue Notre-Dame.

23 juillet ds 263

JARRES A FRUITS

IMPERMEABLES A L'AIR, POUR CONSERVER LES FRUITS, LEGUMES, &c.

Un assortiment considérable de TERRINES et CHAUDIERES à conserves, de toutes grandeurs.

RAFRAICHISSOIRS pour Crême glacée et Eau.

RAFRAICHISSOIRS et COULOIRS pour Eau, combinés.

Aussi, un assortiment général de QUINCAILLERIE pour maison.

GEO. HAGAR ET CIE,
520, Rue St. Paul

23 juillet ns—263

A vendre de gré à gré.

Un SUPERBE TERRAIN sur la rue St. Joseph, à Montréal, à quelque distance de l'église St. George, contenant 45 pieds de front par 90 de profondeur, plus ou moins, tenant par devant à la rue St. Joseph, d'un côté M. Rodier, de l'autre côté M. J. B. Houle, Notaire, avec maison et autres dépendances, &c., No. 119.

Les termes de paiements sont libéraux et le titre incontestable. La propriété est commode.

S'adresser à M. A. BRAULT, Notaire, rue Bleury, No. 231, ou à M. W. HALL, Notaire, Petite Rue St. Jacques.

24 juillet—264

Province du Canada, }
District de Montréal. }

Cour Superieure, Montreal.

No. 273.

Dans l'instance :

Le MAIRE, les ECHEVINS et les CITOYENS de la Cité de Montreal,

Requérants en expropriation sur la Rue Notre-Dame.

ET

FERDINAND PERRIN, Ecuyer, marchand, de la cité et district de Montréal, tant en son propre et privé nom qu'en sa qualité de tuteur duement élu en justice à Emma Perrin, enfant mineure issue de son mariage avec feue Dame Emélie Delvecchio ; FIRMIN FERDINAND PERRIN, marchand, ERNEST PERRIN, commis, LEONIDAS PERRIN, commis, tous trois de la cité et district de Montréal, MARIE CATHERINE KAUNTZ, de la paroisse de St. Jean, dans le district d'Iberville, épouse de Paul Irénée Desmarais, commis, du même lieu, de lui duement autorisée, et le dit PAUL IRENEE DESMARAIS, aux fins d'autoriser sa dite épouse ; Demoiselle SOPHIE URSULE MALVINA KAUNTZ, fille majeure et usant de ses droits, de la dite paroisse de St. Jean, et Demoiselle EUGENIE HELOISE KAUNTZ, fille majeure et usant de ses droits, du même lieu ; Dame EVELINA DUCONDU, de la paroisse de St. Athanase, épouse de Pierre Regnier, gentilhomme, du même lieu, et le dit PIERRE REGNIER, gentilhomme, du même lieu, et le dit Pierre Régnier, aux fins d'autoriser sa dite épouse ; VIRGINIE DUCONDU, d'Acton, épouse de JEREMIE MORIER, marchand du même lieu, de lui duement autorisée à l'effet des présentes et le dit Jérémie Marier aux fins d'autoriser sa dite épouse,

Propriétaires et Requérants au nom de la succession Delvecchio.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les requérants ont déposé au Greffe de cette Cour, la somme de mille neuf cent quatre vingt une piastres et trente cinq centins, prix et compensation de l'immeuble acquis par eux par voie d'expropriation forcée, et suivant le statut 27e et 28e Victoria, chapitre 60, et dont la description est comme suit, savoir : "un morceau de terre borné en front et du côté sud-ouest par la rue Notre-Dame, du côté sud-est par T. P. Barron, et en arrière par le restant de la propriété de la succession Delvecchio, telle que divisée par la nouvelle ligne de la rue Notre-Dame."

Et il a été ordonné que par un avis à être inséré deux fois par semaine pendant trois semaines consécutives dans deux papiers-nouvelles de cette Cité de Montréal, l'un en Anglais et l'autre en Français, toutes personnes ayant droit de former opposition sur tels deniers fussent appelées et notifiées et elles sont par les présentes appelées et notifiées d'avoir à le faire par écrit au Greffe de la dite Cour, dans les six jours qui suivront la dernière insertion du présent avis, pour être procédé sur icelles, suivant la loi.

HUBERT, PAPINEAU ET HONEY,
P. C. S.

Bureau du Protonotaire, }
Montréal, 21 juillet 1866. } 263

Acte concernant la faillite, 1864

Province du Canada, }
District de Montréal. }

Dans la Cour Supérieure.

Dans l'affaire de

GEORGE JUDGE, THEODORE A WILSON et NORMAN VAN ALSTYNE, tous des cité et district de Montréal, individuellement et comme ayant été ci-devant en société, sous le nom et raison sociale de Judge, Wilson & Co., Faillis.

AVIS est par le présent donné que le dix-septième jour de Septembre prochain, à dix heures de l'avant-midi, ou aussitôt que le Conseil pourra être entendu, les soussignés s'adresseront à la dite Cour pour obtenir une décharge sous le dit acte.

JUDGE, WILSON & Co.
GEORGE JUDGE
THEODORE A. WILSON
NORMAN VAN ALSTYNE

Par leurs Procureurs *ad litem*
A. & W. ROBERTSON.

Montréal, 6 juillet 1866—250 a

Acte concernant la faillite, 1864

Province du Canada, }
District de Montréal. }

Dans la Cour Supérieure.

Dans l'affaire de

BARD. P. PAGE, Failli.

AVIS est par le présent donne que le dix-septième jour de Septembre prochain, à dix heures de l'avant-midi, ou aussitôt que le Conseil pourra être entendu, le soussigné s'adressera à la dite Cour pour obtenir une décharge sous le dit acte.

BARD G. PAGE,

Par ses Procureurs *ad litem*
A. & W. ROBERTSON.

Montreal, 2 juillet 1866—250 a

Acte concernant la faillite, 1864

PROVINCE DU CANADA, }
District de Montréal. }

Dans la Cour Superieure.

Dans l'affaire de

JOHN ELLIOTT et WILLIAM S. TEMPEST, tous deux de la cité et district de Montreal, individuellement et comme ayant été ci-devant en société sous les nom et la raison sociale de Elliott and Company, Faillis.

AVIS est par le présent donné que le dix-septième jour de Septembre prochain, à dix heures de l'avant-midi, ou aussitôt que le Conseil pourra être entendu, les soussignés s'adresseront à la dite Cour pour obtenir une décharge sous le dit acte.

ELLIOTT & Co.
JOHN ELLIOTT
WM. S. TEMPEST

Par leurs Procureurs *ad litem*
A. & W. ROBERTSON.

Montréal, 2 juillet 1866—250 a

LE CHOLERA ET SON TRAITEMFNT.

Avec précautions sanitaires, en pamphlet, en Anglais et Français, publié et à vendre par JOHN GARDNER, Chimiste et Droguiste, Rue Notre-Dame.

Prix, six sous.

Renfermant toutes les informations nécessaires. Un ESCOMPTE CONSIDERABLE sera accordé aux acheteurs de la campagne pour revendre.

Les personnes voudront bien déclarer le nombre de copies anglaise et française dont ils auront besoin.

JOHN GARDNER,
Rue Notre-Dame

5 juin—223 c a E

ESSAI GENERAL

DE

MACHINES AGRICOLES

Un essai général de MACHINES et INSTRUMENTS ARATOIRES, sous la direction de la Chambre d'Agriculture du Bas-Canada, aura lieu à MONTREAL vers la fin des mois d'AOUT de SEPTEMBRE.

On donnera avis dix jours avant l'époque fixée.

Les entrées dans les différentes séries devront être faites avant le 15 de chaque mois.

On pourra se procurer toutes espèces d'informations en s'adressant au soussigné, Secrétaire de la Chambre d'Agriculture du Bas-Canada.

GEO. LECLÈRE,
615, Rue Craig,
Montréal.

26 juillet—266 umk

COMMISSARIAT, CANADA,

Montréal, 18 juillet 1866.

Des SOUMISSIONS portant sur l'enveloppe "Soumissions pour Approvisionnement," seront reçues par le CHEF OFFICIER du COMMISSARIAT jusqu'à MIDI, VENDREDI, le DIX AOUT prochain, pour les approvisionnements ci-dessous mentionnés pour l'usage des TROUPES stationnées dans la Cité de Montréal, à Hochelaga et à l'Ile Ste. Hélène, depuis le 1er OCTOBRE 1866 jusqu'au 30 SEPTEMBRE 1867 :

Bœuf et Mouton frais

Par 100 livres

Fourrage

Par ration

Transport par terre

Chandelles de Suif

Par boites de 50 livres

Mèches de coton

Meilleure huile de charbon du Canada

Par gallon.

Légumes pour l'usage de la Marine

Par livre.

Les Soumissions devront être faites sur des formules, qui pourront être obtenues au Bureau du Magasin du Commissariat, rue de l'Eau, où on pourra obtenir toute autre information.

Des échantillons pour la chandelle et les mèches de coton devront accompagner les soumissions.

Les soumissions devront porter la signature actuelle de deux bonnes cautions qui se rendront responsables de l'exécution du contrat.

Prix suivant le cours légal de la Province.

N. B.—Les soumissions ci-dessus devront inclure les approvisionnements nécessaires à tels vaisseaux de guerre qui pourraient arriver de temps à autre ou qui pourraient stationner dans le port de Montréal.

259 oi

COMPAGNIE

D'Assurance Mutuelle contre le Feu

DE LA

CITE DE MONTREAL.

DIRECTEURS :

BENJ. COMTE, Ecr., Président ;

HUBERT PARÉ, Ecr.,	LOUIS COMTE, Ecr.,
ANDRÉ LAPIERRE, Ecr.,	MICH. LEFEBVRE, Ecr.,
ALEXIS DUBORD, Ecr.,	F. J. DURAND, Ecr.,
JOS. LARAMÉE, Ecr.,	L. A. H. LATOUR, Ecr

La plus économique de toutes les Compagnies d'Assurance est, sans contredit, la COMPAGNIE D'ASSURAECE MUTUELLE DE LA CITE. Ses taux sont de moitié moindres que ceux des autres Compagnies en général. Elle offre toutes les garanties possibles de sûreté. Son but est de réduire de plus en plus le coût d'assurance pour Propriétés en cette Cité. Il est donc de l'intérêt des Citoyens d'encourager cette Institution si utile et si florissante.

Le Bureau de la Compagnie est au No. Rue St. Sacrement.

ANT. COMTE,
Secrétaire.

215 c

LA GALERIE

DES

CONTEMPORAINS.

La MAISON LIVERNOIS a l'honneur de présenter aux amateurs du pays tout entier cette œuvre grandiose à laquelle elle travaillait depuis 1864, avec le concours d'un certain nombre de personnes compétentes. Cette grande photographie contient un groupe des hommes les plus distingués dans toutes les classes de la société. On y voit tous les Evêques actuels du pays et les principaux membres du clergé canadien, le Gouverneur-Général, les Ministres actuels de la Couronne, les Juges de toutes les Cours, les membres les plus notables des deux Chambres, &c, &c, &c.

La direction de la Maison Livernois espère que ce travail, l'un des plus grands qui ait paru, en ce genre, en ce pays, sera accueilli avec faveur et apprécié comme une œuvre patriotique, comme c'était la pensée du fondateur de cet établissement.

Le prix de chaque photographie est de $2.00. Des listes de souscription sont déposées chez les principaux Libraires et dans les bureaux de journaux de Montréal.

Québec, 26 mai 1866. 217 lm

POUR LES VACANCES.

Violettes, contenant Rosalie, Le Jugement, etc., 1 vol. in 12 .... 0.50
Myosotis, contenant le Secours de Marie, la Nuit de Noël, etc., 1 vol. in 12 .... 0.50
Bluets, contenant l'Amour et la Croix, le 25 juillet célébré en famille, 1 vol. in-12 .... 0.50
Pervenches, contenant Casilda ou les Maures en Espagne, Pie de la Mirandole, comte de Concordia, etc., 1 vol. in-12 .... 0.50
Anémones, contenant, ne dédaignez pas le pauvre, Exdoxie, impératrice d'Orient, etc., 1 vol. in-12 .... 0.50
Iacinthes, contenant le Juif-Errant, Rose et Valentines, etc., 1 vol. in-12 .... 0.50
Contes à mon fils, par Mlle. Marie de Jorel, 1 vol. in-12 .... 0.50
Contes à ma fille, par Mlle. Marie de Jorel, 1 vol. in-12 .... 0.50
Quatre Récits, par le P. J. J. Franco, 1 vol. in-12 .... 0.50
Nouvelles Intimes, par Melle J. Amary de Longerack, 1 vol. in-12 .... 0.38
Scenes et Nouvelles Catholiques, par Léon Gauthier, 1 vol. in-18 .... 0.45
L'Enfant de la Maison Noire, par Oscar de Poli, 1 vol. in-12 .... 0.50
Aventures des Os d'un Geant, par S. Henry Berthoud, 1 vol, in-12 .... 0.50
Les Aventures de Robert-Robert, par L. Desnoyers, 2 vols. in-12 .... 0.60
Jean-Paul Choppart, par Ls. Desnoyers, 1 volume in-12 .... 0.30
Jérome Paturot à la recherche d'une position sociale, par Louis Reybaud, 1 v. in-12 .... 0.25
Vie du Tasse par Lamartine, 1 v. in-12 .... 0.25
Laissez passer la justice d'una femme, par Mme. Fanny Denoix des Vergues, 1 v. in-12 .... 0.75
Le Livre de Tout le Monde sur la Santé, par le Dr. Burggraeve, 1 vol. in-12 .... 0.88
Lichtnstein, épisode de l'histoire de Wurtemberg, traduit de l'allemand par E. et H. de Sockau, 1 vol. in-12 .... 0.35
Le livre des Snobs, par W. M. Thackeray, 1 v. in-12 .... 0.30
Les Ursulines de Québec, 2 v. in-8 .... 1.50
Mémoires de M. de Gaspé, 1 v. in-8 .... 1.00

En vente à la Librairie de

J. B. ROLLAND ET FILS,
Rue St. Vincent, 12 et 14.

24 juillet—264 r

Commis Demandés.

POUR UN MAGASIN DE FER.

UN VIEUX et DEUX jeunes Commis trouveront de l'emploi en s'adressant par lettre affranchie à L. B. boite 365 Bureau de Poste. Les lettres devront mentionner le montant du salaire requis et donner de bonnes références.

27 juillet. 267

GRANDE EXCURSION

A la célèbre Rivière Saguenay et aux Bains de Mer à la Baie Murray, Cacouna et Tadousac.

A commencer de MARDI, le 19 courant, le magnifique steamer en fer *MAGNET*, Capitaine FAIRGRIEVE, laissera le Quai Napoléon tous les MARDIS et VENDREDIS matin, pendant la saison, à SEPT heures, pour la RIVIERE SAGUENAY et la BAIE des HA ! HA ! arrêtant à la Baie Murray, Rivière-du-Loup et Tadousac.

En prenant ce steamer à Québec, le touriste et le malade jouiront de la brise rafraichissante et salutaire et de la scène pittoresque du bas du fleuve, et éviteront le trouble du transbordement, vu que ce steamer se rend en droite ligne à la Baie Murray, Rivière-du-Loup, Tadoussac et la Baie des Ha ! Ha !

On ne souffrira aucune dépense ou aucun inconvénient en changeant de bateau à Québec ; les steamers seront toujours amenés l'un près de l'autre.

Ce magnifique steamer est très étanche, d'une grande force, possède tout ce qui est nécessaire, pour la sûreté, et est reconnu comme un des meilleurs bateaux que portent les flots. Il est garni de cabines spacieuses, meublées avec tout le confort possible, et sous tous les rapports ne le cède à aucun autre vaisseau canadien.

On peut se procurer des billets de retour et toute autre information en s'adressant à D. McLEAN, aux Hôtels et au Bureau, 21, Grande Rue St. Jacques.

ALEX. MILLOY,
Montréal, 18 juin 1866—235 dmk Agent.

Dispensaire de la Cité,

COIN DES RUES NOTRE-DAME ET ST. LAMBERT

WOLFRED D. E. NELSON & CIE, Chimistes Dispensateurs, informe les citoyens de Montréal et du voisinage, qu'ils ont ouvert une pharmacie.

Ils espèrent, par la plus stricte attention *personnelle* (si nécessaire pour l'exactitude de la dispensation) obtenir leur patronage, et ils feront tout en leur pouvoir pour le mériter.

On peut être certain que les préparations chimiques et pharmaceutiques, exécutées scrupuleusement d'après les directions de la Pharmacopée Anglaise, et les drogues prises chez les importateurs les plus respectables, seront originales et de la première qualité.

WOLFRED D. E. NELSON,
Licencié du Collège des Médecins et des Chirurgiens.
J. GUSTAVE LAVIOLETTE.

10 avril—169 a k b

Détruisez vos Insectes,

PUNAISES, COQUERELLES, BARBEAUX MITES, CHENILLES, PUCERONS VERTS DES FLEURS, ARAIGNÉES, MOUCHES, etc, etc.

MORT AUX RATS ET SOURIS

AVEC L'INSECTICIDE - VICAT.

Qui n'est pas poison pour l'homme ni pour les animaux.

PRIX DE L'INSECTICIDE........ 25 CENTS.
Prix de la mort aux Rats........ 25 *Cents.*

Chez M. E. H. DOUCET, Rue Craig, No. 485, Montréal

24 avril. 189—smk E

BONNE OCCASION

POUR

CELUI QUI VOUDRA COMMENCER

LE

COMMERCE DES DROGUES.

Des SOUMISSIONS pour l'achat à tant dans le £ pour le FONDS DE DROGUES, COMPOSITIONS CHIMIQUES, SAVON DE GOUT, PARFUMERIE, PEIGNES, BROSSES, ARTICLES de TOILETTE, &c., COMPTOIR, &c, d'une Pharmacie de première classe, avec le loyer des prémisses No. 132 Grande Rue St. Jacques, seront reçues jusqu'à VENDREDI le Dixième jour d'Août prochain, par le soussigné, syndic aux biens de Davidson & Cie., à son Bureau, No. 2, Rue St. Sacrement, où l'on peut voir l'inventaire.

On peut examiner le Stock tous les jours légaux jusqu'au 10 du mois prochain. Les soussignés ne s'engagent pas à accepter la plus haute ni la plus basse des soumissions.

A. B. STEWART,
Syndic.

Montréal, 24 juillet 1866. 266.

Acte concernant la faillite, 1864

Dans l'affaire de

EDWARD SPELMAN, de LAPRAIRIE, C. E.,
Failli.

VENTE PUBLIQUE ATTRAYANTE

Les biens suivants appartenant au Failli susdit seront vendus

PAR ENCAN PUBLIC,

Mercredi, le 8 Aout prochain,

AU VILLAGE DE LAPRAIRIE,

Dans les prémisses ci-devant occupées par le Failli.

DANS LE DOMICILE :

Un poele double avec tuyaux, 3 lave-mains, lot de fleurs, 16 feuilles de tuyaux de poele, 1 armoire, 1 couverture pour cheval, 1 aiguière, 1 pièce, 1 bouilloire, 1 plat de ferblanc, 1 table, 3 quarts à farine (vides), garde-manger, 2 couchettes, 1 valise, divers effets et bouteilles à martinades, 4 chaises, pelles, &c., 1 table longue, 1 pièce de tapis, 1 poele double avec tuyaux, 1 petite table et 2 chaises.

DANS LA COUR.

1 bouilloire, &c., 200 tonnes de charbon anthracite, 1 balance approuvée, 3 tonnes de charbon dur et un autre lot de charbon dur et 1 bouilloire, &c., en fer.

DANS LE BUREAU :

1 poele avec tuyau, 1 carte, 1 pupitre et 2 tabourets.

Vente sans réserve.

CONDITIONS .... COMPTANT.

☞ La vente commencera à DEUX heures P. M. précises.

JOHN WHYTE,
Syndic Officiel.

Montréal, 17, Rue St. Sacrement, }
20 juillet 1866. } 262 c

OXIGENATION ATMOSPHERIQUE

BREVETÉE AUX ÉTATS-UNIS,

Pour ôter les

DOULEURS DE TOUTE NATURE

LES

RHUMATISMES, ETC.,

Sans aucun remède ni souffrance

LES

FIEVRES INTERMITENTES

SONT ENLEVEES EN 35 MINUTES.

LOUIS FOUILLOUX,

Inventeur de cette méthode extraordinaire qui produit des effets si merveilleux,

487, RUE CRAIG (A MONTREAL,) 487

Tous les jours, Dimanches et Fêtes exceptées

Traitemnut à domicile.

15 juin 1866—232 a K c

Les Steamers de la Malle de la Compagnie de la Rivière Ottawa, 1866.— De MONTRÉAL à OTTAWA, tous les jours (excepté les Dimanches), arretant à Ste. Anne, Como, Hudson, Pointe-aux-Anglais, Rigaud, Carillon, Pointe Fortune, Grenville, L'Orignal, Major's Brown's O'Brien's, Thurso, Buckingham.

Les magnifiques Steamers rapides PRINCE OF WALES, Capt. G. W. Shepherd, QUEEN VICTORIA, Capt. A. Bowie.

Un convoi laisse le Dépôt de la rue Bonaventure, tous les matins, (excepté les dimanches) à SEPT heures, pour opérer une jonction à LACHINE, avec le Steamer *Prince of Wales* (déjeuner) pour Carillon, passant par le Lac St. Louis, les Rapides Ste. Anne et le Lac des Deux Montagues.—De Carillon par le chemin de fer, on se rend à Grenville pour prendre le steamer *Queen Victoria* (diner) pour la Cité d'Ottawa.

Pour descendre, le steamer *Queen Victoria* laisse Ottawa à 6.30 a m et les passagers arriveront à Montréal à 4 30 p. m.

Le confort et l'économie de cette ligne ne sont surpassés par aucune autre, tandis que la route passe par les districts les plus pittoresques du Canada, et est la plus favorable aux touristes.

Les personnes qui désirent faire un voyage de plaisir peuvent se procurer des billets de Montréal à Carillon, bons pour un jour, au prix d'un passage.

Les passagers pour les célèbres sources de Caledonia seront débarqués à L'Orignal. Express tous les jours du bureau à Ottawa et aux débarcadères intermédiaires. On peut se procurer des billets simples, de retour et d'excursion pour Ottawa et les ports intermédiaires au bureau de la Bâtisse Mercantile Library, rue Bonaventure, (presque vis-à-vis la salle Bonaventure) ou à bord des steamers.

On peut se procurer des billets simples et de retour pour Ottawa au dépôt de la rue Bonaventure.

R. W. SHEPHERD.

11 mai 203 xk

NOUVELLE ETRANGE !

10,000 PORTRAITS

A ETRE VENDUS !

Citoyens de Montréal ! Venez ici ! Désirez-vous ménager votre argent ? Alors, allez dans la Galerie de Gravures Anglo-Américaines (ci-devant Chambres Photographiques de Dion), No 7, Rue Bonaventure, où pour les soixante prochains jours, des Portraits seront vendus.

Photographies, Ambrotypes et Petits Portraits vendues aux plus bas prix. Allez et voyez.

Portraits pris et terminés en quelques minutes, et exécutés également lorsque le temps est couvert.

Une attention spéciale est donnée pour les copies.

N.B.—La Galerie sera ouverte tous les jours de Fête.

21 mai. ak—211

COMPAGNIE DE NAVIGATION de BEAUHARNOIS, CHATEAUGUAY et HUNTINGDON (Limitée.)

Le vapeur *SALABERRY*, qui a été complètement réparé à neuf dans le cours de l'hiver dernier, reprendra, à l'ouverture de la navigation, ses voyages réguliers, partant de Montréal tous les Mardis et Vendredis, à 2 heures p. m., et de Lachine à l'arrivée du convoi de 5 heures p. m., arrêtant à Beauharnois, St Timothé, Valleyfield, Côteau Landing, Port Lewis, St. Anicet, Lancaster, Summerstown, Cornwall, St. Régis et Dundee

Au voyage de retour, il partira de cette dernière place tous les Lundis et Jeudis, à 4 heures a. m., arrêtant aux endroits ci-dessus mentionnés en descendant, ainsi qu'au Côteau du Lac et aux Cèdres, et arrivant de bonne heure à Montréal dans l'après-midi des mêmes jours.

Ce vapeur sera commandé par son ancien Capitaine, M. C. B. DEWITT, marin de grande expérience, dont la parfaite reconnaissance du trafic de cette route, et la manière si pleine d'urbanité et de politesse pour les voyageurs confiés à ses soins, lui ont gagné l'estime générale, et sont une ample garantie que rien ne sera négligé pour assurer le confort et la sécurité des voyageurs que patronisera le bateau commandé par le Capt Dewitt.

OWEN LYNCH, Gérant.

Bureau : 55, Rue des Commissaires, Montréal.

19 mai—210 E x

A VENDRE,

Sucre et Sirop raffiné au prix de la Raffinerie.

Tonnes de WHISKEY
Poches CAFE VERT,
Boites CANNELLE, (cassée)
Boites INDIGO,
Poches CLOUS de GIROFLE,

AMABLE PREVOST & Cie.
216 et 217, Rue des Commissaires.

Caisses JAMBONS FUMES,
Quarts LARD MESS,
" " *Thin mess*,
" " Prime et Prime Mess,
Barils de GRAISSE Saindoux,
Quarts HARENGS du Labrador,
FLEURS fortes en Quarts et en Poches,
Poches de SEL de Liverpool.

AMABLE PREVOST & Cie.
216 et 276 Rue des Commissaires.

18 juillet—259 a k

MAISON JACQUES - CARTIER.

Place Jacques-Cartier.

Cette magnifique maison, qui a l'avantage d'être, située sur une des plus belles places de Montréal et au centre des affaires, vient d'être ouverte au public.

Elle contient 50 chambres garnies dans le dernier goût outre les chambres publiques, tels que Salons pour Dames et Messieurs.

Cet Hôtel offre donc aux voyageurs tous les avantages et toutes les commodités qu'ils ont droit d'exiger.

La table sera toujours abondamment fournie et le service fait avec la plus scrupuleuse régularité comme avec la plus grande politesse.

Le public en a la garantie dans mes services passés et en aura la conviction dans ceux que je lui offre pour l'avenir et que je le prie d'accepter.

JOS. BELIVEAU.

30 avril.—194

Pourquoi mettre vos habits en haillons à force de les frotter sur des planches pour les blanchir, lorsqu'ils peuvent être lavés

PLUS FACILEMENT ET PLUS VITE

En se servant de la

GLYCERINE

ET DE LA

POUDRE DE SAVON

DE

HARPER TWELVETREES ?

☞ La femme d'un ministre a dit : " On épargne au moins la moité de SAVON, les deux tiers de TEMPS et les trois quarts de TRAVAIL. "

A vendre dans tous les magasins en général.

Walter Marriage,
Agent pour le Canada,
Montréal.

16 avril—182

MEMOIRES

PAR

P. A. de GASPE,

AUTEUR DES ANCIENS CANADIENS.

A vendre chez les Libraires et à Ottawa chez l'Editeur

GEORGE E. DESBARATS

Montréal, 10 juillet 1866—255

DeBELLEFEUILLE & TURGEON,

AVOCATS,

No. 36, Rue St. Vincent.

juin. 225—tm

MM. SANCER & FRÈRE

ONT le plaisir d'annoncer à leurs pratiques et au public en général que l'encouragement libéral que leur maison a rencontré leur a permis d'agrandir leur établissement et d'augmenter considérablement leur fonds de commerce.

Les MARCHANDS DE LA CAMPAGNE peuvent se procurer, outre un assortiment considérable de Ferronnerie, celui de Peintures, Huiles, Vitres, Vernis, Fer en barre, &c, &c.

Les OUVRIERS trouveront un assortiment considérable d'Outils des meilleures manufactures.

MM. SANCER & FRÈRE auront toujours en mains, pour les Familles, des Ustensils de Cuisine, Coutellerie, Argenterie électro-plaquée, Cabarets, Huiliers, &c., ainsi qu'un assortiment de Poëles de Cuisine à Charbon et à Bois.

La maison Sancer & Frère saisit cette occasion pour prouver sa profonde gratitude pour l'encouragement libérale qu'elle a reçu jusqu'ici et espère mériter la continuation de ce généreux encouragement par l'attention toute particulière qu'elle apportera aux commandes que l'on voudra bien lui confier.

19 mai—210

LeBlanc, Cassidy & Piché

AVOCATS,

ENCOIGNURE DES RUES CRAIG ET ST. GABRIEL,

MONTREAL.

10 février. —128

AVIS.

Je donne avis que j'ai nommé et appointé CHARLES A. BRAULT, Ecuier, Notaire, comme SOUS-AGENT de la Corporation de l'ASSURANCE LE LONDON CONTRE LE FEU ET SUR LA VIE.

ROMEO H STEPHENS,
Agent.

Montréal, 11 mai 1866 | 204

Violon ! Violon Violon !

M. JULES HONE, Elève du Conservatoire Royal de Bruxelles, classe de MM. LEONARD et FETIS, donnera des leçons de Violon et de Composition Musicale (Harmonie, Contrepoint et Fugue).

22, Rue Bleury, Montréal.

24 janv s—113

Résidence Suburbaine à Vendre,

Cette BELLE PROPRIÉTÉ dans le dans le Faubourg St. Antoine, et sur la Rue Dorchester Ouest, connue sous le nom de ROSE PRÉ, ci devant la demeure de feu GEORGE DESBARATS, Ecuier. Le terrain a 170 pieds d'extrême profondeur, sur une largeur de 330 pieds, et contient plus de 110,000 pieds en superficie. La Maison est en pierre de taille, à deux étages, rez-de-chaussé et mansardes, 54 pieds sur 50, Jardin d'Hiver, 50 x 24, Serres Chaudes pour Raisin, etc., 119 x 18, Etables, Remises, etc. Le Jardin est parsemé d'arbres fruitiers en pleine vigueur, et les Vignes produisent des récoltes abondantes. Le site est un des plus beaux de l'Ile de Montréal, et le tout forme une des Résidences les plus complètes et désirables des environs de Montréal.

Les personnes qui désireront visiter cette Propriété, dans l'intention d'acheter, sont priées de s'adresser, ainsi que pour autres renseignements,

D. R. STODART,
Courtier, Agent, etc.,
48, Grande Rue St. Jacques.

7 fév. j—125

Dr. C. F. F. TRESTLER

DENTISTE CANADIEN-FRANÇAIS,

No. 122,—*RUE CRAIG*—No. 122

(Vis-à-vis la Rue Côté.)

1e Août. 1—38

Dr. BELLE

CHIRURGIEN-DENTISTE,

No. 471, RUE CRAIG, No. 471,

(*Vis-à-vis le Champ-de-Mars.*)

14 mai—a 205

ETABLISSEMENT

Hydrothérapique de Montréal.

Hydrothérapie rationnelle. Traitement spécial des Maladies Chroniques, Nerveuses, Rhumatismales, de la Peau, des Voies Digestives, Genito-Urinaires,

296, Rue Dorchester.

G. S DE BONALD, M. D C. M., Membre de la Société Impériale des Sciences, Arts et Belles-Lettres de France, &c, &c, &c.

22 février—138 a k

Marchand et Archambault

AVOCATS,

No. 43, RUE ST. VINCENT, AU SECOND,

Montreal.

MM. M. et A. suivront les Cours des Districts de Joliette et d'Iberville et le Circuit de Verchères.

MÉD. MARCHAND | P. A. O. ARCHAMBAULT

3 avril. 171

La Compagnie D'ASSURANCE et de PLACEMENT

DES CITOYENS.

BUREAU :—BATISSES UNION.

MONTRÉAL.

3 janvier. 96—a

LA MINERVE!

Journal Politique et Commercial

IMPRIMÉE ET PUBLIÉE PAR

DUVERNAY, FRERES,

Rue St. Vincent, No. 16.

TROIS EDITIONS,

Quotidienne, Semi-Quotid. et Hebdomadaire.

CONDITIONS D'ABONNEMENT :

EDITION QUOTIDIENNE $6.00
" SEMI " $4.00
" HEBDOMADAIRE $2.00